

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 52.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 DECEMBRE 1877

Avis aux Abonnés

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESARATS, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT D'AVANCE.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires, doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autrement, doit accompagner la demande.

SOMMAIRE

Événements de 37-38 : La Reine vs. Jalbert, par L. O. David.—Le général baron de Charette.—Noël, par A. N.—Les prisons de Paris sous la Commune (suite).—Parlement Provincial.—Opinion de M. d'Israël sur la guerre d'Orient.—Poésie : La messe de minuit, par Edouard Huot.—Une fille laide (suite).—Le Saint-Père.—Michel Bibaud (suite).—Pie IX.—La grève sur le canal Lachine.—Sommaire des nouvelles étrangères de la semaine.—Faits divers.—Le jeu de dames.—Les échecs.

GRAVURES : Les Hommes de 37-38 : Le capitaine P. Jalbert : Le général baron de Charette ; Événements d'Orient : Une rue de Kars pendant la nuit qui a suivi l'assaut ; Noël ; Noël ; Noël : Un petit enfant nous est né.

ERRATA.—Dans le récit de la bataille de Saint-Charles, il faut lire à un endroit : "au-delà," au lieu de : "à au-delà," et dans un autre : "Saint-Eustache," au lieu de : "Saint-Charles."

ÉVÉNEMENTS DE 37-38

La Reine vs. Jalbert

Mardi, le 3 septembre 1839, le capitaine Jalbert comparait à la barre du Palais de Justice de Montréal, après une incarcération de près de deux ans, pour répondre à l'accusation d'avoir mis à mort, le 23 novembre 1837, le lieutenant Georges Weir, du 32^{ème} régiment de Sa Majesté.

Les juges Pyke, Rolland et Gale étaient sur le banc ; le procureur-général Ogden et le solliciteur-général Andrew Stuart représentaient la couronne ; MM. Walker et Charles Mondelet (le défunt juge Mondelet) occupaient pour l'accusé. Le jury était presque entièrement composé de Canadiens-français.

On trouve, dans un excellent compte-rendu de ce fameux procès, publié dans le temps, sous les initiales A. R. C., le portrait suivant de l'accusé :

M. Jalbert annonce un homme qui touche à sa 70^{ème} année. Ses traits, sa physionomie, ses manières, tout dénote cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais dans un homme naturellement brave et respectable. Sa contenance est mâle, sa taille est ordinaire. Ses yeux bleus annoncent de la douceur et de la vivacité. Il jette de temps en temps un regard sur l'auditoire qui l'environne, et sourit, d'un air calme, à ses amis et à ses connaissances. Il porte surtout bleu, veste noire et pantalon rayé noir.

Le capitaine Jalbert était capitaine de milice à Saint-Denis depuis 1813, et jouissait de l'estime publique dans cette paroisse. Il avait été élu marguillier, syndic pour les écoles, et son opinion en toutes choses était considérée. C'était un homme doux, paisible et respectable, au caractère ardent, énergique, à l'esprit inquiet, passant facilement de l'abattement à l'exaltation. Il était intelligent, mais sujet, dit un témoin, le père Cadieux, à des absences

d'esprit ; le moindre chagrin le troublait et le rendait incapable de vaquer à ses affaires. Il se jeta, tête baissée, dans l'agitation populaire en 1837, envoya au gouverneur sa démission comme capitaine de milice, et se mit à la disposition de Papi-neau et de Nelson. C'était le sergent-instructeur des patriotes. Il parut à la grande assemblée de Saint-Charles, à la tête d'une compagnie de fusilliers dont la bonne mine et la discipline furent admirées.

Il était à Saint-Denis, et c'est lui que Nelson chargea de faire conduire le lieutenant Weir à Saint-Charles, quelques instants avant la bataille de Saint-Denis. Accusé de la mort de cet infortuné jeune homme, il avait été arrêté dans les premiers jours de décembre, près de la frontière américaine, et il y avait deux ans qu'il languissait dans les cachots de la prison de Montréal, lorsqu'on se décida à lui faire subir son procès.

Le 30 août précédant, M. Charles Mondelet avait fait, devant la Cour du Banc du Roi, une motion demandant qu'il fût permis au prisonnier de retirer son plaidoyer de "non coupable," et d'y substituer un plaidoyer spécial fondé sur l'amnistie proclamée le 28 juin 1838, par lord Durham.

La substance de ce plaidoyer était que, le 25 juin 1838, lord Durham avait émis une proclamation d'amnistie générale pour tous crimes de haute-trahison et autres offenses de cette nature ; qu'en vertu d'une ordonnance publiée le même jour, le prisonnier accusé du meurtre de Weir était excepté, et que cette ordonnance ayant été désavouée depuis par Sa Majesté, la proclamation d'amnistie générale devait s'appliquer sans exception à tous les délinquants, y compris le prisonnier. Après une vive et habile discussion entre MM. Mondelet et le solliciteur-général Stuart, la motion avait été rejetée par la Cour, et le procès de l'accusé fixé au 3 septembre.

L'acte d'accusation était porté contre Frs. Jalbert, le prisonnier à la barre, J. Bte. Maillet, Joseph Pratte et Louis L'Hussier, et renfermait quatre chefs distincts : "Le premier, que le prisonnier Jalbert a porté un coup de sabre au défunt, et qu'il était alors aidé, assisté et encouragé par les trois autres ; le 2^{ème}, que le nommé Jean-Baptiste Maillet ayant un sabre à la main, le prisonnier, accompagné des deux autres, l'aidait, l'assistait et l'encourageait à commettre le meurtre ; le 3^{ème}, que le nommé Joseph Pratte, ayant un sabre à la main, le prisonnier, ainsi que les deux autres, étaient à la barre, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre ; et, le 4^{ème} enfin, que le nommé Louis L'Hussier, ayant tiré un coup de fusil sur le défunt, Jalbert et les deux autres étaient à la barre, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre, etc., etc."

Les autorités n'avaient pu, malgré leurs efforts, mettre la main sur les accusés Maillet, Pratte et L'Hussier, qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis.

Le solliciteur-général Stuart ouvrit la cause dans un discours assez modéré, et rappela comme suit les circonstances du crime dont le prisonnier était accusé :

Vous vous rappelez probablement, dit-il, qu'en novembre 1837, un détachement de troupes, sous le commandement du colonel Gore, marcha sur Saint-Denis. Le lieutenant Weir, du 32^{ème} régiment de Sa Majesté, qui était alors à Montréal, reçut ordre d'aller à Sorel, ayant avec lui des dépêches pour le colonel Gore. Il partit donc le 22 novembre, par terre, dans

l'espoir de se rendre à Sorel avant le colonel Gore, qui était parti par eau. Empressé de le rejoindre, il prit une voiture dans l'intention de rattraper les troupes, sur leur route à Saint-Denis. Il est bon de vous observer, qu'à la distance d'environ 4 milles de Sorel, le chemin se divise en deux branches dont l'une est plus longue que l'autre. Le lieutenant Weir, présument sans doute que le colonel Gore avait pris le chemin le plus court, passa par ce chemin, mais le colonel Gore ayant pris l'autre, le lieutenant Weir ne put le rejoindre. Chemin faisant, il fut arrêté par une garde et conduit comme prisonnier chez le Dr. Nelson. Ce dernier donne ordre qu'on le mène à Saint-Charles sous la garde de Jalbert et des autres. Arrivé chez le Dr. Nelson, on lui lie les mains, puis on le fait monter dans un wagon. Peu de temps après, on lui délie les mains. Près de l'église, M. Weir saute hors de la voiture et est frappé par le nommé Maillet qui avait un sabre à la main. Jalbert, qui était en ce moment à cheval et avait un sabre à son côté, cria aux autres : "Tuez-le ! tuez-le ! le déserteur !" Au même instant, Jalbert lui donne un coup de sabre sous lequel le défunt écrie. Les autres suivent son exemple et le défunt succombe sous une grêle de coups. Le monde se rassemble, et le défunt respirait encore, quand on entend de tous côtés des voix qui crient : "Rachevez-le ! rachevez-le !" Le prisonnier était de ceux qui criaient ainsi. Le nommé L'Hussier arrive et décharge un coup de fusil ou de pistolet sur le défunt pour le rachever. Plusieurs jours après l'engagement des troupes, on fait la recherche du corps que l'on trouve à une certaine distance dans la rivière, couvert de blessures et horriblement mutilé.

Le procès dura sept jours, quinze ou seize témoins furent entendus, et les faits avancés par la Couronne furent en général établis. Il fut prouvé que Maillet, Pratte et L'Hussier avaient frappé à coups redoublés le malheureux défunt, mais il y eut contradiction au sujet de la participation du capitaine Jalbert à ce crime. Plusieurs témoins affirmèrent que Weir était mort quand Jalbert arriva sur les lieux.

Un témoignage important fut celui de Mignault, celui même qui conduisait la voiture où se trouvait l'officier. Nous avons cru devoir le reproduire en entier :

François-Toussaint Mignault.—Interrogé par M. le Solliciteur-général.

Je suis natif de Saint-Denis. J'y suis maître de poste depuis 15 ans, et aubergiste depuis, à peu près, le même nombre d'années. Je connais le capitaine Jalbert depuis longtemps. Je sais que le 23 novembre 1837, un officier des troupes de Sa Majesté vint à Saint-Denis. Comme je sortais de chez moi, avec ma voiture, sur les 8 heures ou 8 $\frac{1}{2}$ heures du matin, pour aller chez un voisin, je rencontrai le nommé Jean-Baptiste Maillet, sergent de milice, armé d'une épée. Il était accompagné de deux hommes, aussi armés, et dont l'un était, je crois, le nommé Pierre Guertin. Ils me commandèrent de me rendre de suite chez le Dr. Nelson, pour de là conduire un officier prisonnier à Saint-Charles. Je leur répondis que je n'avais pas de voiture. Ils me dirent qu'ils avaient un *waggon* de prêt. J'allai donc chez le Dr. Nelson, où je vis, en effet, le *waggon* qui attendait à la porte. En arrivant, je ne vis pas d'abord l'officier, mais je vis le Dr. Nelson qui me dit : "Vous êtes l'homme qu'il faut pour conduire l'officier à Saint-Charles." J'entrai dans la chambre, et je vis l'officier ; il était entouré d'un bon nombre de personnes. Je demandai au Dr. Nelson si l'officier était armé, ajoutant que je n'avais pas même un canif sur moi. Il me répondit que non. L'officier était assis. Il avait, je crois, sur lui, quand je suis entré, un gilet blanc, et en partant, je lui aidai à mettre un surtout bleu. Je suis resté une dizaine de minutes chez le Dr. Nelson, avant de partir. Je n'avais aucun ordre quelconque du Dr. Nelson ; il est probable que le sergent en avait. C'est moi qui devais conduire le *waggon*. J'embarquai à droite, sur le devant de la voiture, et je fis mettre l'officier à mon côté. Guertin était assis sur le derrière, à droite, et Maillet à côté de lui, à gauche. Quand nous fûmes avancés à environ $\frac{1}{2}$ d'arpent de l'endroit d'où nous étions partis, je fis débarquer Guertin, en conséquence des mauvais chemins, et vu que je pensais que nous étions assez de deux pour reconduire l'officier ; ce dernier m'ayant auparavant donné sa parole d'honneur

qu'il ne s'échapperait pas : puis, nous continuâmes à marcher. Il avait les mains liées ; je les lui déliai ; et m'étant aperçu qu'elles lui devenaient bleues par le froid, je lui donnai mes gants, ajoutant qu'il n'avait rien à craindre, qu'il était sous ma protection, et que je le conduirais sain et sauf jusqu'à Saint-Charles. Il ne me répondit pas. Je crus qu'il ne me comprenait point ; je lui parlai en français, et lui disais quelques mots en anglais, essayant de mon mieux à me faire comprendre de lui. Rendus à $\frac{1}{4}$ d'arpent de l'église, le sergent Maillet lui passa autour du corps la *strappe* qui servait auparavant à lui lier les mains. Je ne crois pas que le prisonnier se fût aperçu qu'il était ainsi retenu par derrière. L'officier ayant sauté hors de la voiture, la *strappe* que tenait Maillet le fit tomber à genoux, la voiture continuant à marcher. Maillet avait alors avec lui une ancienne épée française, d'environ 1 $\frac{1}{2}$ pied de long. Il sauta hors de la voiture, et se mit à frapper, tant sur le *waggon* que sur l'officier. Je crois qu'il frappa avec le plat de l'épée : l'épée cassa. Je crois qu'il ne fit que couper le collet de l'habit de l'officier. Il donna trois ou quatre coups : je ne puis pas dire s'il frappa avec le tranchant, ou avec le plat de l'épée. Je ne crois pas qu'il ait infligé de graves blessures au défunt. Maillet demanda main-forte. J'étais transporté et excité. Ma voiture marchait toujours : de sorte que je me trouvais à 30 ou 40 pieds de l'officier, qui s'était avancé un peu, en voulant gagner les troupes. Les troupes étaient actuellement à 10 ou 15 arpents au bas du village. L'officier, en sautant hors de la voiture, avait dit : *Let me see the soldiers*, et Maillet lui avait répondu que non, qu'il avait le temps de les voir. Après avoir arrêté mon cheval, je revins près de l'officier, et je trouvais le nommé Joseph Pratte qui *faisait* dessus, avec un gros sabre de dragon. Il lui avait donné 12 à 15 coups. L'officier était tout haché. Je repoussai Pratte et relevai l'officier. Je crus voir qu'il avait trois doigts de la main droite de coupés, et plusieurs blessures à la tête. En arrivant là où était l'officier, je vis Pratte frapper plusieurs coups sur lui ; l'officier avait déjà reçu plusieurs autres blessures. J'étais environné de monde. Après que j'ai été descendu du *waggon*, j'ai vu porter des coups sur l'officier, par Maillet ; et c'est en arrivant vers l'officier que j'ai vu Pratte qui le frappait. Jusque là, la foule m'avait empêché de voir. Jalbert n'était pas encore arrivé alors. Quand je relevai l'officier, je lui dis en mauvais anglais : *What you want do ?—I promised you my protection, but I cannot help it ; I believe some body will shoot you in a minute.* (Que prétendez-vous faire ?—Je vous ai promis ma protection ; mais je ne suis plus le maître ; je crois que quelqu'un va venir vous fusiller dans l'instant.) J'ai repoussé Pratte en arrivant, pour l'empêcher de frapper de nouveau. Plusieurs criaient : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" Il se mourait alors. Sur ces entrefaites, arrive le capitaine Jalbert ; il était à cheval, un sabre à son côté, et un pistolet dans sa selle. Il est probable qu'il a commandé, lui aussi, de le finir. Jalbert était à 10 ou 12 pieds de moi, à cheval. Je le connaissais depuis longtemps. Je n'ai pas entendu le capitaine Jalbert dire : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" mais d'autres le disaient. Jalbert était du nombre de ceux qui le disaient. Je ne puis dire si Jalbert a commandé. Je crois que Jalbert a dit : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" Je n'en suis pas certain. Je n'en ai aucune doute. Là-dessus, L'Hussier est arrivé avec un fusil, et a *couché* l'officier en joue ; mais son fusil a fait fausse amorce à trois différentes reprises. L'Hussier est entré avec son fusil ; et pendant ce temps-là, un autre individu, que je ne connais pas, est venu avec un pistolet. Je suis alors parti, craignant qu'on ne me forçât à tirer, comme on l'avait déjà fait. J'avais refusé de le faire, en disant que j'avais toujours promis de ne jamais tremper mes mains dans le sang de mon frère ; et sur mon refus, quelqu'un avait dit : "S'il ne veut pas le faire, faisons-lui-en autant." Je crois que c'est L'Hussier qui a apporté le pistolet. J'étais à demi *morfoncé*, et tout hors de moi-même. Je n'ai pas entendu le coup de pistolet. Quand je suis revenu à l'officier, Pratte frappait à grands coups ; le sang ruisselait. J'ai reproché à Pratte sa barbarie. Quelqu'un m'aidé à éloigner le corps de l'endroit où il était. Je l'ai pris à brassée, et Maillet m'a aidé, en le prenant par les jambes. Je n'ai pas vu le capitaine Jalbert frapper l'officier. Je l'ai vu un instant sur les lieux, quand on criait :—"Rachevez-le ! Rachevez-le !" Il n'avait pas alors son épée tirée. Je ne l'ai plus revu après. Je lui tournais le dos, quand il est arrivé, et je ne puis dire ce qui s'est passé. Lorsque je suis

revenu, le capitaine Jalbert n'y était plus. Il n'est arrivé qu'après qu'on eût crié : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" Je ne puis pas dire ce qu'il fit après mon départ.

Dans le cours du procès, des altercations fréquentes eurent lieu entre les avocats de la défense, M. Mondelet surtout, et les représentants de la Couronne. Les juges Pyke et Gale ne paraissaient pas eux-mêmes à l'abri des passions que ce procès soulevait. Les plaidoiries des défenseurs du prisonnier furent habiles et éloquentes. Elles peuvent se résumer dans les deux propositions qui suivent :

Il n'y a pas de preuve que Jalbert ait contribué à la mort du défunt ; eût-il fait, ce n'est pas un procès pour meurtre qu'on devrait lui faire, mais pour haute trahison ; car la mort du lieutenant Weir est un fait politique, un incident regrettable d'une insurrection, l'acte d'un gouvernement *de facto*, et la faute, s'il y a faute, est celle de tout un peuple.

Nous croyons devoir donner une idée de l'éloquent plaidoyer de M. Mondelet, en reproduisant le passage suivant :

L'acte dont le prisonnier est accusé est tel, que s'il eût été commis dans des circonstances ordinaires, il y aurait de quoi frémir ; mais il est facile de voir de suite que cet acte n'est autre chose qu'un malheureux incident d'un drame encore plus malheureux, que des causes imprévues et extraordinaires ont amené.

Je dis que le drame malheureux qui a été joué en 1837, a été amené... il a été accéléré, Messieurs, après avoir été produit par la conduite du gouvernement même. Il est connu de vous tous que le gouvernement impérial n'ayant tenté rien moins que de mettre la main sur nos deniers, sans le consentement de la législature de ce pays, des assemblées nombreuses furent tenues dans différentes parties de la province, dans l'été de 1837. Des résolutions énergiques furent adoptées ; et il fut, entre autres choses, déterminé que l'on détruirait par la non-consommation, un revenu que le gouvernement avait la prétention inconstitutionnelle et injuste de s'approprier, sans notre consentement. L'assemblée des Six Comtés eut enfin lieu, à Saint-Charles, en octobre 1837, et là aussi, on adopta des résolutions aussi énergiques que les circonstances l'exigeaient. Dans la supposition où l'on y aurait fait quelque chose de reprehensible, aux yeux des lois (ce que je n'admets point, me bornant à le supposer, pour donner plus de latitude au gouvernement), dans ce cas-là, l'on aurait pu, tout au plus, arrêter, pour menées séditieuses, ceux que l'on aurait accusés de ces offenses imaginaires ; mais jamais l'on n'eût dû lancer des *warrants* pour haute-trahison, par la raison toute simple qu'aucun *overt-act*, aucun *acte ouvert* de haute-trahison n'avait alors été commis. Cependant, le gouvernement d'alors eut le malheur de bien d'autres gouvernements : celui d'être entouré d'ignorants, de méchants et de coquins, qui savaient ou devaient savoir qu'aucun acte de haute-trahison n'avait été commis, à cette époque. Ces hommes ignorants et méchants, ces coquins osèrent aviser le gouvernement d'émettre des *warrants* de haute-trahison, contre le Dr. Wolfred Nelson et autres hommes marquants, qui n'avaient rien fait qui constituât l'offense bien définie de haute-trahison. Le Dr. Wolfred Nelson et ses amis, informés qu'il existait des gens assez ignorants ou assez méchants pour pervertir ainsi la loi, pressentirent bien naturellement qu'un gouvernement assez immoral pour en agir ainsi, le serait assez pour trouver les moyens de les faire convaincre, et de les faire exécuter. Ils déterminèrent donc bien naturellement qu'il valait mieux pour eux périr honorablement dans la tranchée, que de servir, sur l'échafaud, de victimes d'expiation, à la vengeance des coquins qui entouraient et conseillaient le gouvernement. Ils préférèrent les chances du combat à la certitude d'une mort sur l'échafaud, qui, bien qu'elle n'eût pas été déshonorante, n'en était pas moins à éviter. Ils résistèrent. C'est donc le gouvernement qui a causé et accéléré l'insurrection de 1837. C'est sur le gouvernement, et sur le gouvernement seul, qu'en doit retomber la responsabilité.

Il est certain qu'à cette époque, les esprits étaient tellement excités, et la détermination d'opposer la force à la force, tellement enracinée parmi les habitants de cette section de la rivière Chambly, où se trouve Saint-Denis, que l'autorité du gouvernement était méconnue et rejetée. Les officiers publics avaient été remplacés par ceux que s'était choisis le peuple, et aucun des officiers du gouvernement n'était assez imprudent pour tenter d'agir ; il ne l'eût pu. L'autorité du peuple était la seule que l'on reconnût, et à laquelle l'on obéit ; et il y avait assurément, dans cette partie de la province, un gouvernement *de facto*, c'est-à-dire une autorité *de fait*, celle qu'exerçait le peuple, par ses chefs. Que cette autorité fût ou ne fût pas légitime, qu'elle fût usurpatrice, ou qu'elle ne le fût pas, elle n'en existait pas moins, le gouvernement ne s'étant fait connaître ensuite que par l'envoi du député-shérif et des troupes, que l'on regardait comme venant porter le fer et le feu dans les campagnes, pressentiments que la suite a bien justifiés. Ceux, par conséquent, qui prirent part aux troubles de 1837, étaient conduits par la force et l'influence irrésistible d'une autorité qui était le peuple même. Il est certain, mes-

sieurs, que les lois, en Europe, reconnaissent une telle chose qu'un gouvernement *de facto* ; aussi a-t-on vu des actes du parlement impérial (sous Henri VII) excuser et exonérer de haute-trahison ceux qui avaient obéi à un gouvernement *de facto*, usurpé, qui avait précédemment établi son autorité : autorité qui était irrésistible. Le gouvernement qui, dans ce pays, a été la cause première de ces malheurs de 1837, devrait être le dernier à vouloir atteindre du glaive sanglant ceux entre les mains desquels il l'a mis lui-même.

Le prisonnier, dont il est temps de vous parler, se trouva, par sa situation distinguée dans sa localité, placé de manière à ne pouvoir se soustraire, l'eût-il même voulu, à l'effet de cette force supérieure qui, dès lors, menait dans une seule direction les masses et les esprits. Le courage élevé qui lui fit tirer le glaive en 1813, pour voler aux frontières, et y défendre ce gouvernement qui, en 1837, ne le protégeait plus, ce même courage élevé le décida à tirer l'épée contre un pouvoir qu'il regardait consciencieusement comme oppresseur et spoliateur. Quelle que soit l'opinion de certaines personnes sur ce qu'elles considèrent comme une erreur, elles doivent au moins apprécier les motifs, et respecter le courage du brave capitaine Jalbert.

Vous le voyez, messieurs : il est devant vous. Portez vos regards sur ces traits vénérables, et dites-moi si ce calme admirable qu'ils peignent, n'est pas la vive expression de ce qui se passe dans l'âme tranquille et dans la conscience sans reproche de l'homme vertueux : la douceur, l'humanité et la bienveillance sont les traits caractéristiques de cette figure admirablement tranquille.

Le prisonnier, messieurs, ne tient guère à la vie : sa carrière a été honorable, et celui qui a eu le courage de passer, sans fléchir, à travers les balles et les boulets, ne craint guère la mort. Il m'a chargé de vous déclarer, de sa part, qu'il est innocent ; et moi, je vous répète avec confiance que je le crois innocent. S'il m'eût avoué qu'il était l'auteur du crime atroce dont on l'accuse, je ne vous le dirais pas, comme de raison ; mais comme il a toujours protesté de son innocence, je vous en fais la déclaration intime, ce qu'il m'a souvent assuré, qu'il est un homme de trop d'honneur, et que si, dans un moment d'erreur ou d'excitation, il eût trempé ses mains dans le sang de l'infortuné lieutenant Weir, il nous l'aurait déjà avoué, et n'aurait jamais fait rejallir sur d'autres l'accusation d'un crime qu'il aurait eu le courage d'expier.

Messieurs les Jurés, notre respectable client, le prisonnier à la barre, est accusé d'avoir, le 23 novembre 1837, commis un meurtre, en mettant à mort le lieutenant George Weir, du 32^e régiment de Sa Majesté. C'était, comme on vous l'a prouvé, le jour où les troupes en sont venues aux mains avec les habitants de Saint-Denis, assisté de quelques autres, et qu'elles ont été repoussées dans cette lutte. La mort de M. Weir a eu lieu dans un moment où l'excitation, le désespoir et l'indignation étaient à leur comble dans Saint-Denis ; les troupes entraient dans le bas du village, le tocsin sonnait, l'on criait et l'on volait aux armes de tous côtés ; les pères, les mères, les frères, les sœurs, voyaient en imagination ce que la réalité est venue leur montrer quelques jours après : le fer et le feu portés dans leurs paisibles habitations. Si l'on joint à cela que le bruit couvait dans le village que l'infortuné Weir avait été fait prisonnier, qu'il était un espion porteur de dépêches pour faire marcher les troupes de Chambly sur Saint-Denis, qui aurait, par ce moyen, été investi en tous sens, et la crainte que dut causer la nouvelle que cet officier avait réussi à s'échapper, l'on n'aura encore qu'une faible idée de l'état dans lequel se trouvait la population, dont la terreur devait s'accroître au bruit de la mousqueterie, qui se faisait déjà entendre dans le bas du village ! Les atrocités qui ont été commises sur le corps du lieutenant Weir (mais auxquelles, Dieu merci, le prisonnier est étranger) n'ont pu avoir lieu que dans un moment comme celui-là. Jamais, non jamais des Canadiens dont la douceur, l'humanité et l'hospitalité sont passées en proverbe, ne s'en seraient souillés sous d'autres circonstances.

Avant le malheureux moment où cet infortuné jeune homme tenta de s'échapper, après avoir donné sa parole d'honneur qu'il n'en ferait rien, les soins les plus continus lui avaient été prodigués ; on l'avait traité comme un gentilhomme, et, s'il se fût conformé aux avis du brave Dr. Wolfred Nelson, aussi bienfaisant que courageux, il n'aurait pas essayé de s'enfuir ; sa vie, par conséquent, aurait été conservée. Voyez Maillot lui-même, un de ceux qui l'ont tué ; Maillot, depuis la maison du Dr. Nelson jusque chez M. Bourdages, a bien traité l'officier. Cette fatale catastrophe n'est donc due qu'à la tentative de fuite de l'infortuné lieutenant Weir. Dieu me garde de la justifier dans les excès qui l'ont accompagnée ! mais il est clair qu'elle a été le résultat inévitable de l'excitation excessive du moment.

La preuve de la défense terminée, le procureur-général Ogden se lève et demande, dans un réquisitoire violent, que le prisonnier soit condamné. Son plaidoyer est une diatribe emportée contre tous ceux qui ont pris part à l'insurrection de 37, contre M. Papineau surtout, qu'il prend plaisir à appeler le *traître*, le *lâche*, l'archi-*traître*.

Le juge Pyke commence à 1½ heure, vendredi, le 6 septembre, sa charge aux jurés, et la termine à 4 heures 35 minutes.

Il se montre impartial et admet que les contradictions des témoignages sont de nature à inspirer des doutes sur la culpabilité de l'accusé.

Les jurés se retirent pour délibérer. La Cour, leur ayant fait demander vers 5 heures où ils en sont rendus dans leurs délibérations, ils répondent "qu'ils ne s'accordent pas du tout."

Laissons l'auteur du compte-rendu que nous avons déjà cité, raconter la fin de ce procès.

SAMEDI, 7 septembre 1839.—3 h. p.m.

Le Juré est appelé par ordre de la Cour, et déclare une deuxième fois qu'il ne peut s'accorder. Un d'entre eux, M. Edwin Atwater, expose à la Cour qu'il se sent malade, et que sa vie serait en danger s'il restait plus longtemps sans prendre de nourriture. La pâleur livide qui couvre son visage suffit pour attester la vérité de son assertion, qui, d'ailleurs, est soutenue par ses confrères Jurés. La Cour accède à la demande de M. Atwater, et élève la question de savoir s'il doit être accordé quelque chose aux autres Jurés. Le prisonnier n'y ayant pas d'objection, la Cour déclare aux Jurés qu'ils auront de la nourriture, mais à leurs propres frais. Un d'entre eux, M. Courville, observe, avec beaucoup de justesse, qu'ils ne sont pas munis d'argent, et que l'impossibilité où ils se trouvent de communiquer avec leurs familles pour pouvoir s'en procurer, les empêche de se rendre à cette condition, d'ailleurs, un peu dure. M. le juge Rolland demande au prisonnier s'il a quelque objection à ce que les Jurés soient pourvus de nourriture aux dépens du public.

Le prisonnier répond d'abord qu'il s'oppose à ce qu'ils soient nourris aux dépens du public ; mais, après s'être consulté avec son conseil, il déclare qu'il ne comprenait pas la question, et qu'il y accède maintenant. Monsieur le procureur-général se charge de veiller à ce que les Jurés soient pourvus de nourriture, et la Cour leur accorde, dès à présent, un repas, avec liberté d'en avoir un tous les jours à midi, jusqu'à la fin du terme ; mais elle leur interdit l'usage de toute liqueur forte, et restreint leur breuvage à la bière, au café et au thé ; après quoi, le Juré rentre de nouveau en délibération.

LUNDI, 9 septembre 1836.—9½ h. a.m.

Le Jury rentre, et l'un d'entre eux (M. Edwin Atwater) déclare qu'ils sont dix contre deux : dix pour acquitter le prisonnier à la barre, et deux pour le trouver coupable du dernier chef d'accusation, c'est-à-dire d'avoir été présent sur les lieux quand le meurtre fut commis. M. Atwater ayant fini de parler, M. Paschal Lemieux se lève et dit tout haut : "Ma foi, il y a tant de contradictions dans tout ça, qu'on ne sait plus où on en est..."

La Cour lui impose silence, et renvoie le Juré en délibération.

MARDI, 10 septembre 1839.—3 h. 20 m. p.m.

Le Juré rentre de nouveau et déclare qu'il en est rendu au même point qu'auparavant ; puis la Cour est ajournée à 11½ heures, cette nuit. Un des Jurés (M. Maybell) dit en sortant de la boîte : "Nous serons aussi avancés à onze heures et demie qu'à présent."

MARDI SOIR.—11½ heures p.m.

Présents :—L'hon. M. le juge Rolland et l'hon. M. le juge Gale.

Monsieur le procureur-général est suffoqué par les vapeurs bachiques. C'est à peine s'il s'aperçoit qu'il est dans une Cour de Justice, à une heure aussi avancée de la nuit.

Le Juré, ayant répondu encore une fois qu'il ne peut s'accorder, M. Walker se lève et demande la mise en liberté du prisonnier à la barre ; à quoi, la Cour et le procureur-général opposent un prompt refus.

La presse est excessive, et les hurlements qui se font entendre de toutes parts contre les dix Jurés qui sont pour l'élargissement du prisonnier, contre les avocats et contre le prisonnier lui-même, annoncent d'avance l'orage qui va bientôt crever. En vain, M. le juge Rolland essaie à calmer, pour quelques minutes, la rage des insensés, en leur observant que chacun d'eux doit savoir que sa Souveraine est représentée sur le siège, et qu'ils doivent se conduire en conséquence. La voix de la justice est muette pour eux et les murmures les plus menaçants, les expressions de moquerie les plus grossières se font entendre contre la Cour même.

Minuit sonnant, et le Juré n'ayant eu que jusqu'à cette heure pour compléter ses délibérations, M. le juge Rolland se lève, déclare que le Juré est congédié, et descend immédiatement du tribunal, accompagné de M. le juge Gale. Ils ont à peine mis le pied hors de l'appartement, qu'il s'élève le tumulte le plus affreux dans l'assemblée.

Les cannes se lèvent, les bâtons se croisent, et les dix Jurés qui étaient pour l'élargissement sont impitoyablement battus, avant de pouvoir s'échapper de leurs loges. Cinq d'entre eux, MM. Paschal Lemieux, Edwin Atwater, Simon Lacombe, Elie Desève et Jean Cadotte, reçoivent de graves blessures, tant à la tête qu'ailleurs. Les connétables et les officiers de police viennent de l'avant pour mettre les Jurés à l'abri de violences ultérieures, jusqu'à l'arrivée d'un détachement de Grenadiers-Gardes. Il n'y a pas jusqu'aux encriers mêmes que ces *hydrophobes* ne lancent par la tête des Jurés.

On se dirige du côté de la barre et l'on éteint les lumières qui sont devant le prisonnier. Une grêle de coups menaçant le malheureux sans défense ; mais ils sont parés par le geôlier et son adjoint, qui, tous deux, le pistolet à la main, sont obligés de menacer d'une mort immédiate le premier qui osera lever la main sur lui.

Les Jurés sortent enfin du Palais-de-Justice, sous la protection des Grenadiers-Gardes ; et le capitaine Jalbert est escorté jusqu'à la prison par un parti du 7^e Hussards. Une partie de l'assemblée est obligée de se retirer dans la chambre des juges, pour se mettre à l'abri du désordre et de la confusion. Les deux jurés, Maybell et Fraser, qui étaient pour la condamnation du prévenu, sont reconduits chez eux, par leurs partisans, qui les portent en triomphe sur leurs épaules. La foule se disperse, et ainsi se termine (sans se terminer) ce procès ou semblait se concentrer tant d'animosité de la part de cette population jadis si loyale, mais aujourd'hui, enfin, devenue révolutionnaire !...

On nous assure que le *Doric Club* avait été averti de se tenir sur pied, dans l'après-midi qui précéda cette émeute nocturne.

Le capitaine Jalbert, remis en liberté, retourna à Saint-Denis où il vécut tranquillement, et mourut en 1854. Deux de ses enfants vivent encore : Madame Vincent, de Saint-Denis, et M. Victor Jalbert, de Berthier. L.-O. DAVID.

LE GÉNÉRAL BARON DE CHARETTE.

Charette est un nom catholique par excellence. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui le portrait de ce bon et grand soldat de l'Eglise et de la France. Nous ajoutons dans le texte un portrait politique extrait des *Vivants et des Morts*, par Lord On. Sous ce nom de plume se cache un milord anglais de haute naissance.

Cette esquisse, en français (excellent) par un Anglais, sera bien reçue.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir le mariage de l'ancien lieutenant-colonel des Zouaves Pontificaux, ainsi que l'annonce des journaux français. C'est avec une Américaine de grande distinction, Miss Polk, d'une des premières familles du Sud, que se marie "Charette second."

Le mariage doit être célébré dans le château de Kernic-Laumoir. Mlle Polk appartient à la religion protestante, mais son abjuration précédera de quelques jours son mariage avec M. de Charette.

CHARETTE SECOND.

Charette premier commanda les "géants," comme Napoléon les appelait. Chateaubriand le surnomma "le grand capitaine," et le vainqueur d'Austerlitz ne trouva pas le surnom exagéré. Charette était très-entêté. Quand on le fusilla, il fallait bien qu'il mourût ; mais, comme un dernier défi à la canaille, le géant fusillé resta debout. Il fallut qu'on le couchât par terre.

Charette second sait toutes ces choses : il les aurait ignorées, qu'il les aurait senties. On ne descend pas impunément des héros et des rois.

Si la fidélité impose de durs sacrifices en ce monde, assurément c'est aux natures de soldat. Servir chez le duc de Modène quand on aurait été le compagnon d'armes de Galiffet et de d'Espeuilles : c'est dur. La Providence sut gré à Athanase de Charette de ce dévouement que chacun comprit. Il retrouva la France et les Français à Rome. Au surplus, le jeune officier était à la plus haute école de l'honneur et du devoir. François d'Autriche était un chevalier échappé du moyen âge. Il offrit au pape d'entrer comme simple soldat dans l'armée pontificale. Le pape refusa : François lui envoya Charette.

Ce siècle devait avoir l'honneur de la plus sainte, de la plus illustre des croisades. Dans mille ans, on criera au roman, quand on racontera la légende de M. de Charette et de ses zouaves. La délivrance du Saint-Sépulcre était une belle chose ; mais que les Sarrazins eussent ou n'eussent pas le tombeau du Christ, le Christ n'en était pas moins ressuscité. A Rome, c'était la papauté et le vicaire de Jésus-Christ, en chair et en os, que la France catholique avait défendu jusqu'à la dernière heure.

Les croisés de Godefroy de Bouillon et les Vendéens de Charette premier et de Cathelineau étaient les exécuteurs testamentaires de la foi et de la fidélité de leur siècle : les croisés de Lamoricière et de Charette second faisaient rêver de saint Louis et de Bayard dans un temps de coulissiers et de croupiers de roulette.

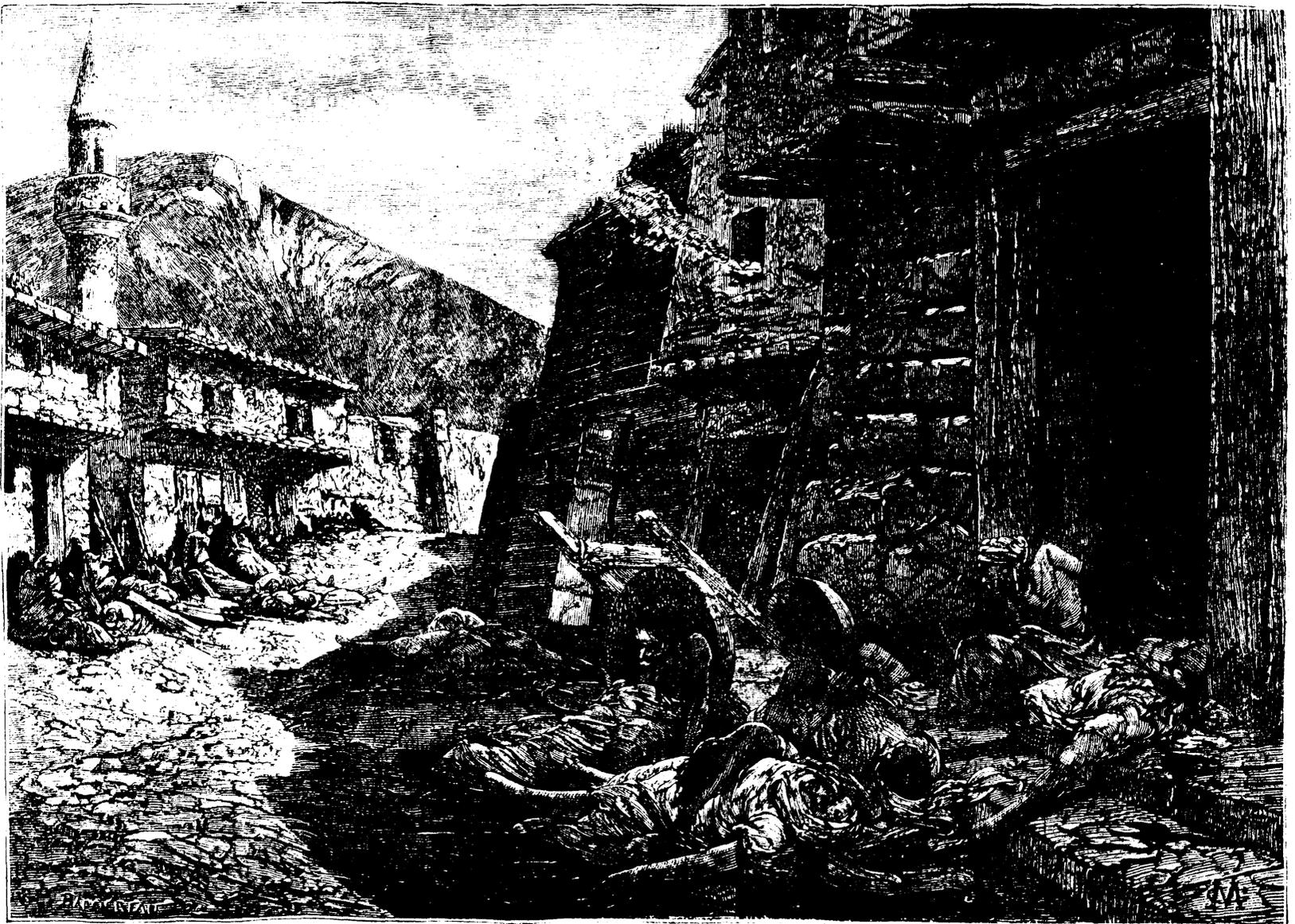
Il y a deux phases principales dans la vie du baron Athanase de Charette. A



LES HOMMES DE 37-38 : — LE CAPITAINE P. JALBERT



LE GÉNÉRAL BARON DE CHARETTE



LA GUERRE EN ORIENT — UNE RUE DE KARS PENDANT LA NUIT QUI A SUIVI L'ASSAUT.

Rome, il m'apparait comme un croisé doublé d'un magnifique chef de mousquetaires. Il n'est que simple capitaine, mais il est déjà le chef moral de toute cette noblesse, de toute cette bourgeoisie d'élite, qui vient chercher la mort pour Dieu et pour sa foi, mais qui veut qu'on l'y conduise élégamment et gaillardement. La belle figure de Charette, aux lignes des Bourbons, aux arêtes des Condés; ce regard mobile qui se change en éclairs, cette haute stature qui domine ses compagnons; bref, cet ensemble de soldat et de grand seigneur, tout cela fascine et on se serre autour de lui.

Sur le front de bandière de Castelfidardo il leur prouva, sans plus tarder, que le camarade était solide. Il se battit au sabre, en combat singulier, avec un officier piémontais.

Je n'ai pas le temps d'énumérer tous ses faits d'armes. Il a été le premier partout, partout il a payé de sa personne. Cette valeur singulière qui procède des anciens chevaliers, ne l'a pas empêché d'exécuter une admirable retraite en 1870 de Montefiascone à Civita-Vecchia et à Rome.

Rome fut prise le jour de Sedan. Charette accourut au secours de la France. Pendant dix-huit ans, on avait hué et sifflé les zouaves dans cinquante journaux; on les avait traités d'étrangers, de sbires, de jésuites; ils ont oublié les outrages, mais ils se souviennent de la patrie.

La France poussa un cri d'allégresse. Nul ne me contredira. Leur patriotisme fut une trainée de poudre. La Vendée militaire ne voulait pas que l'on prit sa place. A côté de Charette, les Cathelineau, les Stofflet, les Lescure coururent au canon.

Et ici il nous faut rendre justice à M. Gambetta. Les débuts de sa dictature furent dignes d'un patriote. Il ne marchanda aux défenseurs de la France ni les fusils, ni les soldats, ni les commandements. Ce n'est pas lui qui envoya le pharmacien Bordone chercher Garibaldi. Plus tard il se laissa embrasser par la Révolution rouge, vilain baiser dont sa joue était vierge encore!

Lorsque Charette lui demanda de laisser à ses zouaves leur uniforme, M. Gambetta lui dit: *Gardez-le, colonel, il rappelle de trop beaux souvenirs.*

Ceci n'a jamais été démenti. Que se passe-t-il donc, à certaines heures, dans la conscience de ces hommes si prompts à modifier leurs sentiments et leurs opinions? Ces souvenirs si beaux n'étaient-ils pas l'épée de Castelfidardo et de Mentana couvrant la poitrine de la plus touchante et de la plus auguste des abandonnées: l'Eglise?

Et alors pourquoi, monsieur, laissez-vous flotter le drapeau rouge à Lyon, et avez-vous pour ami celui qui a écrit: *Fu-sillez-moi tous ces gens-là!*

M. de Charette, sur la terre de France, entra dans la seconde période de sa vie militaire. Il fut en tous lieux, en toutes circonstances, un chef militaire accompli. A peine réorganisés, les zouaves coururent au canon. On ne les ménagea pas. On a même reproché à M. Charette d'avoir trop souvent exposé ses soldats. Ce reproche est une injure aux zouaves. Prodiges de sa grande vie, de sa grande âme, de son grand nom, Charette savait bien que ses soldats l'aimaient pour cette prodigalité. Il était leur idole, parce qu'il leur frayait une route où ils marchaient tous de front.

Je serai sobre de détails. M. de Charette a fait un récit, à la manière de César, de son héroïque campagne. Je ne citerai que cette fière parole. Blessé grièvement à Loigny, il repoussa les zouaves qui venaient le ramasser. — "Votre colonel est perdu, allez rejoindre vos rangs!" Et ils allèrent venger le glorieux blessé sous la bannière du Sacré-Coeur.

Pendant ce temps-là, on assassinait le commandant Arnould sous la bannière des sans-culottes et Garibaldi dévalisait les couvents.

En 1871, quand la paix fut signée, la patrie ne fut pas ingrate: on offrit à Charette d'incorporer son régiment dans l'armée française. Le héros de Mentana et

de Loigny déclina cet honneur. L'histoire lui en sera reconnaissante. Les zouaves appartiennent au pape avant tout. La France les trouvera toujours contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur; mais ils appartiennent à la chrétienté.

C'est inspiré par le même sentiment, par la même profondeur de vues politiques, par la même abnégation, qu'il a refusé le mandat de député que les électeurs des Bouches-du-Rhône lui avaient confié en 1871. Marseille, cette grande et singulière cité qui partage son cœur entre le soleil et le mistral, après avoir élu Berryer, avait acclamé Gambetta. Elle eut un renouveau de bon sens et de gratitude: le nom de Charette sortit vainqueur de l'urne électorale. Charette resta soldat, resta zouave, resta chef politique, Charette refusa.

Haute leçon, exemple d'austérité politique qui fit bondir les ambitieux!

Un député français que je rencontre quelquefois à Torquay m'a raconté l'anecdote suivante: Un de ses collègues, que l'on a baptisé *le Calvaire*, à cause des dix-huit croix étrangères qu'il s'est fait donner, fut tellement ému du refus de M. de Charette qu'il rédigea l'interpellation suivante:

"Les députés soussignés, considérant que le refus du mandat de député est une offense à la majesté du corps électoral, demandent des explications à S. E. le ministre de l'intérieur."

Le Calvaire, n'ayant pas trouvé de co-signataire, retira son interpellation.

Athanase de Charette n'est pas député des Bouches-du-Rhône; il est le député de la France monarchique et catholique, et vingt mille épées sortiraient du fourreau à un signe de lui. C'est une situation unique dans les annales de l'histoire moderne.

Le comte de Chambord a eu depuis sa majorité quatre grands serviteurs: le duc de Lévis, Berryer, Laurentie et Charette. C'est le dernier qu'il a appelé "son meilleur ami," c'est en effet lui qui est la véritable incarnation de son cœur et de sa politique. Les catholiques et les légitimistes français ont la rare fortune d'avoir au milieu d'eux un porte-drapeau qui leur indique une voie où ils ne peuvent s'égarer. M. de Charette est en France le représentant le plus fidèle de la politique de Rome et de Fröhndorf.

On peut inscrire sur sa bannière ce premier vers d'une hymne fameuse:

VEXILLA REGIS PRODEUNT

On est certain de ne pas se tromper.

On l'a fait général: cela n'y fait ni chaud ni froid. Qu'il soit capitaine, colonel ou général, baron ou duc, il est mieux que cela: il est Charette; mieux que cela encore: il est Charette second. Les dynasties des rois courent le monde; les dynasties des héros, c'est plus rare.

Novembre 1876.

NOËL

Voici Noël arrivé, et chacun est joyeux!

Le ciel est peut-être sombre, la terre couverte de neige; une brise glaciale viendra gercer ces pauvres petites mains tout engourdis et cingler ces visages emmitoufflés jusqu'aux yeux, mais qu'importe? "C'est Noël, réjouissons-nous!"

Jour splendide, jour sans pareil, où l'on vit le ciel descendre sur la terre, et Dieu s'incarner pour sauver les hommes.

Il y a là un mystère qui confond tout esprit humain: le salut de l'homme conquis par Dieu! C'est le commencement de notre Rédemption: elle devait s'achever sur une croix.

Voilà ce qui inspirait notre artiste quand il symbolisait Noël sous la figure d'un ange descendant du ciel, appuyé sur une croix et portant entre ses bras un nouveau-né. Le nouveau-né, c'est Jésus. Cette croix, c'est celle de Jésus, celle qui doit le voir sanglant et expirant; sur elle doit se consumer le rachat du genre humain, commencé à la crèche de Bethléem.

Du reste, une tradition raconte que les Mages, en apercevant l'étoile qui leur annonçait un Sauveur, distinguèrent dans sa lumière des choses merveilleuses: c'était un ange radieux qui pressait sur son cœur un petit enfant, et le petit enfant lui souriait; et, derrière lui, dans le firmament, brillait une immense croix tout éclatante, et sa clarté tombait sur la terre en rayons enflammés.

Chose étrange! cette croix, c'était un signe de souffrance, de honte, de mort. Et pourtant, il y eut là, pour le monde, plus de joie que de tristesse. L'homme chante encore à ce souvenir: "Gloire à Dieu!" et les anges lui répondent: "Paix sur la terre!" C'est une allégresse universelle. Mais aussi, par la croix, si Jésus a souffert, il nous a sauvés et nous a donné la vie.

C'est à vous, chers enfants, pour lesquels Noël est surtout une fête; c'est à vous, pauvres déshérités de la fortune; c'est à vous, âmes simples et aimées de Dieu, que nous nous adressons. Nous venons vous dire comment un grand saint passait ces heureux temps qui rappellent la naissance du Sauveur. Puissiez-vous trouver dans cet exemple une aimable leçon pour l'avenir, puissiez-vous sentir animés du pieux désir d'imiter celui qui s'offre à vous, comme un parfait modèle de l'amour et de la pauvreté évangélique.

Qui de vous pourrait s'endormir tranquille, le jour de Noël, s'il n'avait été s'agenouiller dans une église, pour méditer pendant quelques instants devant une représentation de l'étable de Bethléem, et se mêler par la pensée à cette scène pleine d'enseignements et de consolations? Plusieurs, parmi vous—et ceux-là sont bien inspirés—disposent dans une chambre une crèche, qu'ils iront visiter chaque jour jusqu'à l'Épiphanie. Et là, reportant leur esprit vers Celui dont ils contemplent l'image, ils diront quelques cantiques, remercieront l'Enfant-Jésus de tout ce qu'il a souffert pour eux, Lui demanderont de ne pas les abandonner dans leurs peines et leurs défaillances, et prieront sa sainte Mère de veiller sur eux, comme elle ne cessait de le faire à l'égard de son divin Fils.

Ce pieux usage est partout répandu dans le monde catholique. Comment et en quelles circonstances a-t-il été établi? C'est saint François d'Assise qui en a eu le premier la pensée. Qui ne connaît ce grand saint? Qui n'a admiré l'amour brûlant de ce serviteur de Dieu, auquel l'Eglise a décerné le nom de Séraphique? Qui ne sait également que cette âme particulièrement chère à Notre-Seigneur, avait su conserver, au milieu des marques les plus éclatantes de la prédilection divine, la simplicité d'un enfant? Aussi, Noël, la fête de l'enfance, était-elle pour lui l'une de celles qu'il voyait revenir chaque année avec le plus de reconnaissance envers l'Homme-Dieu, parce qu'elle lui rappelait ses abaissements et sa faiblesse.

Saint François se trouvait à Rome au mois d'octobre 1223: il venait demander au pape Innocent III de confirmer les règles de son ordre. Dès qu'il eut obtenu cette faveur, le 29 novembre, le grand saint songea à fêter dignement le jour de la Nativité. Tandis qu'autour de lui, plus d'un probablement, ainsi qu'à notre époque, ne voyait arriver cette solennité que comme une source de divertissements frivoles ou de plaisirs indignes, saint François n'était préoccupé que d'une idée: que pourrait-il faire pour entraîner tant d'âmes indifférentes à penser davantage à Dieu, et à aimer d'un cœur plus sincère Celui qui était mort par amour pour eux?

Après avoir consulté le Saint-Père et obtenu sa permission, il s'occupait de réaliser le plan qu'il avait conçu. Un petit village, près de Rome, appelé Greccio, fut l'endroit qu'il choisit pour l'exécution de son projet; et de concert avec un de ses fidèles amis, Jean Velita, il se mit courageusement à l'œuvre. Un hiver des plus rigoureux, des tempêtes de neige, des routes rendues presque impraticables, rien n'arrêta le zèle des deux compagnons: sur le revers de la montagne, fut installée une étable rustique; on prépara des figures en bois représentant l'Enfant-Jésus, la sainte

Vierge et saint Joseph: un autel fut dressé, sur lequel on pourrait célébrer le sacrifice de la messe. Le 24 décembre, alors que tout était prêt, des bergers amenèrent une vache et un âne qu'on attachait à la mangeoire, et, à minuit, en cet endroit jusque-là si solitaire, accourut en foule tout le peuple des environs, attiré par la nouvelle de ce spectacle. L'aspect était des plus imposants: les bergers avaient allumé des torches qui éclairaient la montagne et donnaient à ce tableau une animation en rapport avec son caractère, à la fois touchant et grandiose; l'autel était tout resplendissant de lumière. François se tenait là, entouré d'un grand nombre de moines. Une messe solennelle fut chantée, pendant laquelle le saint remplit les fonctions de diacre; puis, élevant la voix au milieu de cette multitude silencieuse et recueillie, il fit entendre, sur le mystère de la Nativité et les douleurs de l'Enfant-Jésus, des accents passionnés, qui, s'emparant de tous les cœurs, firent verser d'abondantes larmes. Quant à lui, succombant pour ainsi dire d'amour et de reconnaissance envers Notre-Seigneur, il s'efforça de maîtriser l'émotion qu'il avait communiquée à son auditoire; mais sa voix, entrecoupée de sanglots, vint trahir tous les sentiments de componction dont il était pénétré, et il resta abîmé dans une contemplation muette, dont l'éloquence était sublime.

Toute la nuit se passa à chanter des hymnes d'allégresse en l'honneur de la naissance du Sauveur, et chacun voulut venir s'agenouiller sur la paille de l'étable, afin de graver plus profondément dans sa mémoire le souvenir de cette scène et des augustes personnages qu'elle représentait.

Et, depuis cette époque, cette religieuse coutume s'est propagée dans l'univers entier. Et voilà comment, au jour de Noël, vous allez visiter la crèche de l'Enfant-Jésus.—Vous, chers enfants, vous savez bien ce que vous lui demanderez; votre cœur s'épanchera vers le sien et y demeurera pendant tout ce temps de joie et de bonheur. En compatissant aux cruelles souffrances de Celui qui a voulu naître pour vous sauver, vous déposerez, au plus intime de votre être, de précieux germes pour l'avenir, qui se changeront en armes puissantes, au moment de la lutte et des tribulations.

Et vous, parents, vous ne négligerez pas d'accompagner votre famille devant ces saintes figures. Allez puiser au souvenir de l'étable de Bethléem les leçons d'humilité, de patience et de résignation. Apprenez-y de Marie et de Joseph à offrir vos enfants à Dieu; apprenez-y à les élever chrétiennement, et demandez à la Reine des Anges de vous obtenir les grâces qui vous sont nécessaires pour supporter cette effrayante responsabilité qui vous incombe: le salut de l'âme de ceux que vous avez mis au monde!

Mais pourquoi se servir de ces images plus ou moins grossières!—Ce n'est pas ici la place des arguments théologiques: il nous suffit de répondre par l'exemple de saint François d'Assise et la sanction de toute l'Eglise.

Mais, c'est de l'enfantillage! direz-vous encore.—Eh bien oui, cette représentation est naïve, et la manifestation qu'elle excite a précisément ce caractère de la jeunesse. Mais, ne vous y trompez pas, elle en a aussi toute la simplicité et toute l'innocence; et, c'est en cela qu'elle est grande devant Dieu, en même temps qu'elle réjouit parfaitement l'âme.

Est-ce que vous connaissez la gaieté, vous autres, esprits forts et philosophes?—Vous n'êtes ni assez petits, ni assez humbles. Et que sont vos éclats de rire, à vous, favorisés de la fortune, déjà blasés à l'âge où votre raison vient à peine d'éclorre?—Ils sont bruyants, il est vrai, mais leur son est bien creux: le souffle de l'esprit malin a passé par là. Votre conscience n'est pas tranquille, et, partant, elle reste imprégnée d'un fond de tristesse que vos folies ne peuvent effacer à votre gré.

L'enfance seule est franchement gaie, parce qu'elle est encore jeune et pure; et tout ce qui lui ressemble, tout ce qui lui emprunte ses qualités inappréciables, a le

don de faire naître dans le cœur des joies que l'on ne peut dépeindre. Le monde ne les comprend pas : il en est incapable ; mais elles ont fait l'édifice des plus grands Saints, des amis et fidèles serviteurs de Dieu.

Inventez les systèmes les mieux combinés afin de satisfaire les passions humaines, ou de modérer leurs désirs insatiables, en leur proposant des sujets d'étude capables seulement d'exalter leur noblesse, vous n'arriverez qu'à abrutir le corps en le rendant plus despote, ou bien à enorgueillir l'esprit, sans parvenir à les accorder ensemble.—Il n'y a qu'un chemin qui conduise au bonheur parfait, lui seul peut, dès cette vie, procurer à l'âme la paix qu'elle cherche en vain dans des plaisirs qui, après tout, ne sont qu'agitations et inquiétudes ; et ce chemin, Notre-Seigneur nous l'indique quand il nous dit : *Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* A. N.

LES PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

LA MORT DES OTAGES

(Suite)

L'archevêque se tut et attendit patiemment que Romain eût ouvert la grille. L'abbé Allard se retourna, regarda vers la fenêtre de la troisième section, et put apercevoir quelques détenus qui les contemplaient en pleurant. On tourna à gauche, puis tout de suite encore à gauche, et l'on entra dans le second chemin de ronde dont la haute muraille noire semblait en deuil. Au fond, s'élevait le mur qui sépare la prison des terrains adjacents à la rue de la Folie-Regnault. C'était l'endroit que François et Vérig étaient venus reconnaître ensemble dans la journée du 22. Il était très-bien choisi et fermé à tous les regards ; c'était une sorte de basse-fosse en plein air, propre au guet-apens et aux assassinats. Romain s'en était allé. Les victimes et les bourreaux restaient seuls en présence, sans témoin qui plus tard pût parler à l'histoire. Les otages furent disposés dans l'ordre hiérarchique qui avait présidé à leur classement en cellules.

On les rangea contre le mur, à droite, faisant face au peloton d'exécution, Mgr. Darboy le premier, puis le président Bonjean, l'abbé Deguerry, le père Ducoudray, le père Clerc, tous deux de la compagnie de Jésus, et enfin l'abbé Allard, l'aumônier des ambulances qui, pendant le siège et lors des premiers combats de la Commune, avait été si secourable aux blessés. Le peloton était arrêté à trente pas de ces six hommes restés debout et résignés. Ce fut Genton qui commanda le feu. On entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés. Il était alors huit heures moins un quart du soir. Dans cette exécution sans prétexte comme sans excuses, et qui n'est qu'un multiple assassinat, Genton, président de la cour martiale, représentait la justice comme la Commune la comprenait ; Benjamin Sicard représentait la sûreté générale, c'est-à-dire la police telle que Théophile Ferré la pratiquait ; Vérig représentait l'armée de la guerre civile ; Mégy, acteur volontaire dans cette œuvre sans nom, représentait la haine sociale et les desseins qu'elle poursuit.

On dit que chacun des misérables qui avaient fait partie du peloton d'exécution reçut une haute paie de 50 francs. Le fait est possible, et nous ne l'infirmions pas, quoique nous n'en ayons aucune preuve positive. Il est dans la tradition terroriste : aux massacres des prisons, en septembre 1792, "les travailleurs," comme on les appela, touchèrent chacun un écu de six livres pour dédommagement de la perte de leur journée. Parlant de ces massacres, Robert Lindet a dit : "C'est l'application impartiale des principes du droit naturel." Peut-être eût-il répété cette néfaste parole s'il eût compté les gens de bien étendus sans vie dans le chemin de ronde de la Grande-Roquette.

Lorsque le peloton sortit sur la place qui s'étend devant le dépôt des condamnés, la foule félicita les fédérés : "A la bonne heure, citoyens, c'est là de la bonne besogne !" Vérig, plus agité que jamais, montrait orgueilleusement son pistolet d'arçon et disait : "C'est avec cela que j'ai achevé le fameux archevêque, je lui ai cassé la gueule." Il se vantait ; le procès-verbal d'autopsie démontre que Mgr. Darboy ne reçut pas "le coup de grâce." Il n'en fut pas de même de M. Bonjean : dix-neuf balles l'atteignirent sans le tuer, sans même lui faire de blessures immédiatement mortelles ; un coup de pistolet tiré en avant de l'oreille gauche mit fin à son martyre. Si ces êtres encore tout chauds du meurtre, se félicitent à haute voix d'y avoir pris part, on pourrait, on voudrait croire que plus tard, loin de l'enivrement morbide de la lutte, ils ont eu quelque remords d'avoir assassiné des innocents ; on se tromperait. Certains hommes, pétris d'une impure argile, s'enorgueillissent d'un crime comme d'autres s'empressent vers une bonne action. Deux ans et demi après la soirée du 24 mai 1871, Mégy a parlé, et il est utile de recueillir ses paroles. Un journal américain, mal informé, avait annoncé qu'il s'était fait justice lui-même. Voici dans quels termes Mégy rectifia l'erreur :

"New-York, 8 décembre 1875 ; à monsieur le rédacteur du *Sunday Mercury*.—Monsieur, j'ignore où vous puisez les renseignements que vous publiez dans votre journal : quant à celui qui me concerne, c'est une mystification que je trouve mauvaise ; aussi je vous prie d'insérer ces lignes pour rétablir la vérité sur mon prétendu suicide. Quoique deux fois condamné—à mort en France et au suicide par vous—je suis encore vivant. Je ne suis pas plus mort que le jour où j'ai tué l'agent de police de l'empire qui voulait m'arrêter parce que j'étais républicain, pas plus que lorsque j'étais pour cette cause au bague de Toulon, pas plus que le jour où j'arrêtais à Marseille le préfet Crosnier, pas plus que lorsque je commandais le fort d'Issy sous la Commune, ou que je *liquidais avec mon chaspepot l'affaire en litige à la Roquette*. Enfin je ne suis pas plus mort que le jour où je suis arrivé ici, et n'ai pas envie de mourir, au contraire ; c'est que j'espère vivre jusqu'au jour où je pourrai encore faire justice des assassins du peuple.—EDMOND MÉGY, mécanicien, ex-gouverneur du fort d'Issy sous la Commune."

"L'affaire en litige" n'était qu'en partie "liquidée," et les otages de la quatrième section qui avaient entendu l'appel des victimes, qui avaient senti au cœur le retentissement des feux de peloton, s'attendaient, toutes les fois que l'on ouvrait la grille ou que l'on passait dans le couloir, à être conduits à la mort. François lui-même était persuadé que tous les détenus de cette section étaient destinés à être fusillés ; parlant de l'un d'eux, il dit : "Celui-là sera de la seconde fournée, ce sera pour demain." Il avait un ami parmi les otages renfermés à la quatrième section, un nommé Greff, venu de Mazas et incarcéré comme ancien agent secret. François voulait le sauver à tout prix ; aussi dans la soirée il le fit changer de section, précaution imprudente qui causa la mort de ce malheureux, compris dans le massacre de la rue Haxo. Les otages ne se faisaient donc aucune illusion et ils eurent un tressaillement pénible lorsqu'au milieu de la nuit, ils entendirent plusieurs hommes entrer dans leur section, ouvrir des cellules et parler à voix basse. Heureusement qu'il n'était plus question d'assassinats, il ne s'agissait que de vols. Vérig, qui ne laissait jamais perdre une bonne occasion, un greffier de la Petite-Roquette, un deuxième greffier du dépôt des condamnés et le brigadier Romain, éclairés par un surveillant, venaient s'assurer si l'héritage des victimes méritait d'être recueilli. Dans la cellule de l'abbé Allard et dans celle du père Ducoudray, on ne fut point content, on ne trouvait que "des soutanes de jésuites," et cela ne paraissait pas suffisant. Dans la cellule de Mgr. Darboy, on fut satisfait : l'anneau pastoral

les avait mis en gaité ; ils en discutaient la matière et la valeur, ils faillirent même se prendre un peu aux cheveux, car ils ne parvenaient pas à s'entendre sur la nature de l'améthyste : les ignorants prétendaient que c'était un diamant, les savants soutenaient que c'était une émeraude. On fit un paquet de toutes ces pauvres défroques et on les porta dans l'appartement du directeur, que tant d'émotions, accompagnées de trop de verres de vin, avaient fatigué et qui s'était mis au lit de bonne heure.

Pendant que l'on dévalisait les cellules, les cadavres, toujours étendus au pied du mur de ronde, se raidissaient dans la mare de sang dont ils étaient baignés. Le respect des morts professé par les gens de la Commune exigeait qu'on ne les laissât pas sans sépulture, mais le respect de la propriété nécessitait qu'on les dépouillât de tout ce qui représentait une valeur quelconque. Vérig, le brigadier Romain, un greffier improvisé des Jeunes-Détenus, nommé Rohé, et quatre ou cinq autres néophores, munis de lanternes, vinrent à deux heures du matin s'accroupir auprès des corps mutilés par les balles. On y allait sans ménagement, et l'on déchirait tout vêtement dont les boutonnières ne cédaient pas au premier effort. Un d'eux se passa la croix pastorale autour du cou, ce qui fit rire les camarades ; un autre, voulant arracher les boucles d'argent qui ornaient les souliers de l'archevêque, se blessa la main contre un arillon ; il se releva et, frappant le cadavre d'un coup de pied au ventre, il dit : "Canaille, va ! il a beau être crevé, il me fait encore du mal."—Cela dura quelque temps : Romain, fatigué, disait : "Dépêchons-nous, le jour va venir."—Alors on jeta dans une petite voiture à bras les corps de Mgr. Darboy, du président Bonjean, de l'abbé Deguerry. Un fédéré s'attela dans les bancards, d'autres poussèrent derrière et aux roues ; on arriva ainsi au cimetière du Père-Lachaise, et les corps furent versés dans l'une des tranchées toujours ouvertes aux fosses banales. On fit un second voyage pour emporter de la même façon les restes de l'abbé Allard, du père Clerc et du père Ducoudray. Aucun des objets volés dans les cellules et dans les vêtements des victimes ne fut retrouvé. Un paquet de hardes qui ne pouvait servir à rien parut compromettant. La maîtresse de François fit acheter du pétrole et brûla ces inutiles dépouilles. Le directeur avait donné ordre de "nettoyer" l'endroit où les otages étaient tombés et d'enlever les traces de sang. Une pluie printanière se chargea de ce soin ; l'eau du ciel lava la place.

(La suite au prochain numéro.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

Mercredi, à trois heures p. m., Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province s'est rendu, avec le cérémonial ordinaire, à la chambre du Conseil législatif du parlement. Les membres du Conseil législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur d'y faire requérir la présence de l'Assemblée législative, et cette chambre s'y étant rendue, Son Excellence le lieutenant-gouverneur a ouvert la troisième session du troisième parlement de la province de Québec, par la harangue suivante du trône :

Hons. MM. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative,

C'est avec satisfaction que je vous vois réunis au siège du gouvernement pour délibérer sur les mesures qui vous seront soumises, et je saisis cette occasion pour vous assurer de la confiance que je repose dans votre zèle et votre sagesse.

La crise commerciale qui continue à sévir est un temps d'épreuve qui, je l'espère, se terminera bientôt. Je suis convaincu que l'abondance de la récolte dont nous avons été favorisés, et les grands travaux qui sont exécutés dans la province, devront contribuer à faire disparaître le malaise dont le pays souffre, et à ramener des jours plus prospères.

Vous apprendrez avec plaisir que la commission pour la refonte des Statuts a fait des progrès qui nous assurent, pour bientôt, un résultat désiré de tous.

L'Acte de service civil a été mis à exécution,

et un rapport à ce sujet vous sera fait ainsi que le veut la loi.

Mon gouvernement n'ayant pu s'entendre avec celui d'Ontario sur un compromis dans la question de l'arbitrage, la cause a été, de consentement mutuel, portée en appel au Conseil Privé de Sa Majesté, en Angleterre. Nous attendons avec confiance la décision de ce tribunal suprême.

Des mesures importantes pour donner plus d'efficacité au service public vous seront présentées ; vous aurez à considérer divers projets de loi concernant l'agriculture, les écoles de réforme, les asiles, et l'acte des licences.

MM. de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour l'année fiscale qui vient de s'écouler seront mis devant vous, et des subsides pour l'année prochaine vous seront demandés.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Un rapport vous sera fait sur les travaux exécutés par les commissaires nommés pour construire le chemin de fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental." J'espère que vous serez satisfaits des progrès accomplis dans cette grande entreprise.

Convaincu de votre loyauté envers Notre Très-Gracieuse Souveraine, et de votre dévouement aux intérêts du pays, je fais des vœux pour que, avec l'aide de la Divine Providence, vos travaux contribuent à accroître le bonheur et la prospérité de cette province.

Jeudi, le 20, après les affaires de routine, l'adresse en réponse au discours du Trône, proposée par M. Tarte et secondée par M. Thornton, a été adoptée en entier. La Chambre s'est alors ajournée au 17 janvier prochain.

Le Séminaire de Québec a décidé de faire placer dans le chœur de la chapelle un marbre tumulaire, dont l'inscription rappellera les grandes vertus de Mgr. de Laval.

Ce travail sera confié à un artiste sculpteur, déjà très-avantageusement connu de Québec.

Sur la proposition de la Faculté des Arts, le Conseil de l'Université-Laval vient de conférer à M. l'abbé H. R. Casgrain un titre bien mérité, celui de Docteur-ès-Lettres.

Deux seulement avant lui avaient obtenu cet honneur : M. l'abbé J.-Bte. A. Ferland, en 1857, et l'hon. P. J. O. Chauveau, en 1867.

OPINION DE M. DISRAËLI SUR LA GUERRE D'ORIENT.

Le câble nous a parlé du discours prononcé par M. Disraëli le 9 novembre, au banquet du Lord-Maire de Londres. Voici quelques notes à ce sujet. Le premier ministre répondait à la santé du gouvernement de Sa Majesté :

Il a dit que le gouvernement maintient sans réserve la déclaration qu'il a faite au commencement de la guerre, à savoir que la neutralité anglaise doit cesser, si les intérêts de la Grande-Bretagne sont attaqués ou menacés. A son avis, cette politique qui consiste à rester neutre, si ce n'est pour défendre les intérêts anglais, est la meilleure politique, non-seulement pour l'Angleterre, mais pour la Turquie, car elle a permis à la Turquie de déployer une somme de vigueur et de force qui a démontré son droit d'être reconnue parmi les puissances européennes et a dissipé l'ancienne croyance que son peuple était dégénéré. Bien que l'indépendance de la Turquie fût un sujet de risée il y a un an, quelle que soit la fortune de la guerre, son indépendance est maintenant hors de question. Quant aux perspectives de paix, l'orateur dit qu'il ne partage pas les idées pessimistes. Il se souvient que le czar a solennellement déclaré qu'il ne visait qu'à l'amélioration du sort des chrétiens.

De son côté, le sultan a exprimé plusieurs fois son désir d'accorder des réformes. Le comte de Beaconsfield combat ensuite la théorie d'après laquelle la guerre doit être continuée pour sauver le prestige militaire de la Russie. Il ne peut pas comprendre comment ce prestige souffre. Pour lui, le prestige ne dépend pas d'une seule victoire, qui peut être le résultat du hasard. Il dépend plutôt de l'habileté du gouvernement à commander les services d'un peuple brave et dévoué, et les soldats russes ont complètement fait preuve de ces qualités.

L'orateur a conclu ainsi : "Le gouvernement a à la fois l'espoir et la patience en ce qui touche la guerre, et je pense que le temps n'est pas loin où, avec les autres puissances, nous contribuerons à une solution des difficultés qui assombreront la paix et l'indépendance de l'Europe."



NOEL



NOEL — Dessin de Dents. — Gravure de Tellier.

LA MESSE DE MINUIT

Et *media tempora ioculis irant.*
OVIDE.

Sous le clocher altier perdu dans la nuit sombre,
L'airain vibre et frémit en carillons joyeux.
Heure de bruits confus et de lumière et d'ombre,
Heure mystérieuse où les rêves sans nombre
Changent tous les berceaux en palais merveilleux.

On entend dans les chœurs les célestes cantiques,
Et les lustres dorés brillent de mille feux ;
L'église est comme au temps de ses splendeurs antiques,
Et des parvis poudreux et des arceaux gothiques,
Prières et parfums s'envoient dans les cieux.

L'ancien destin était implacable et sévère,
Mais nous avons un Dieu plus doux et plus clément :
Ne doutons plus, prions. En vain le sage antique
De cette heure fatale a sondé le mystère.
Il a trouvé la mort, le doute et le néant.

La nuit répand au loin des lueurs argentées,
Fixant par des clous d'or ses ténébreux replis.
Elle règle dans l'azur, étoiles enchantées,
Des mondes voltigeant dans les cieux infinis !

Les superbes vainqueurs du Persan et du Parthe,
Les vainqueurs non moins fiers du Gaulois ont passé.
Ces noms retentissants, Rome, Athènes et Sparte,
Alexandre et César, Turène et Bonaparte,
Tous ces noms sont couverts des cendres du passé.

O temps enfui, tombeau de l'humaine misère,
A quoi bon évoquer tes esprits envolés ?
Les peuples et les rois suivent une chimère,
Et ce siècle sans foi, ce siècle sans prière,
Souffle le doute aux cœurs aigris et désolés.

D'un Dieu mort sur la croix célèbrons la naissance,
Au front du Golgotha le Christ a décrété
Une maxime sainte et pleine d'espérance
Dont en Grèce Platon propagea la croyance,
Le dogme consolant de l'immortalité.

EDOUARD HUOT.
Québec, décembre 1871.

UNE

FILLE LAIDE

XIII

(Suite.)

Mais quand il eut compris !... Ce fut un concert assourdissant, la basse taille de Thibaut se joignant avec énergie au fausset de Mariette.

Aubin avait rougi. Etienne passa le revers de sa main sur sa joue froide.

Paula, assise tout près du vieillard, lui sourit comme pour l'engager à préciser des chiffres.

Elle était celle des deux sœurs sur qui la civilisation mordait le mieux.

« J'ai pris conseil, je vous l'ai dit, reprit le vieillard ; les hommes comme moi n'entendent rien aux affaires mondaines. Je ne sais guère plus ce qu'une fille noble devait avoir de dot. On m'a dit qu'il la fallait énorme pour plaire au monde. Mais nous, mes enfants, nous voulons d'abord plaire à Dieu. Vous aurez chacune cent mille francs. »

Le sourire de Paula s'accentua.

« Toi, Aubin, qui aimes le travail et les livres, tu emploieras vingt-cinq mille francs à l'organiser une carrière active ou une bibliothèque et des moyens d'étude, à ton choix. Vous, Mariette et Thibaut, vous pourrez acheter à la ville une maisonnette de dix mille francs et en placer cinq en rentes sur l'Etat. Cette somme de deux cent quarante mille francs prélevée, nous appliquerons cinq cent soixante mille francs à la fondation d'un hospice, de deux écoles et d'une maison de refuge. »

Il y eut une minute de profond silence après le petit discours de l'aumônier. Mariette elle-même se taisait, suffoquée de bonheur sans doute.

Etienne demanda paisiblement :

« Et vous, monsieur l'abbé ? Vous n'avez oublié que vous ? »

« C'est vrai, dit-il naïvement. Il me semblait que j'avais encore le couple de cents francs que la bonne marquise m'avait promis pour mon aumônerie et qu'elle ne put me donner longtemps. — Il faut penser à vous, continua Mlle de Béringe. »

« Je veux bien, si vous croyez que c'est indispensable. Ne pensez-vous pas que dix mille francs suffiront ? »

« Oh ! voulez protester Aubin en face de ce prodigieux désintéressement. »

« Laissez, dit Etienne à voix basse, les saints vivent de peu. »

« Tout ceci bien établi, mes enfants, nous allons procéder avec l'aide de Me Trébois, à nos règlements de compte et puis, vite, vite, notre hospice : les vieilles gens et les malades n'ont pas le temps d'attendre. »

Etienne fit alors un pas vers l'aumônier, lui baisa la main avec un respect filial dont le reflet illuminait son front et, de sa voix d'or :

« Non, cher maître, tout n'est pas établi, en ce qui me concerne du moins, comme l'a désiré votre paternelle prévoyance. Je n'ai nul besoin de dot, ne devant pas me marier, je ne puis donc l'accepter. »

« Pas vous marier... pas vous marier... répéta l'abbé d'un air ébahi : qu'en savez-vous, ma chère fille ?... Ces sortes de choses arrivent quand on y songe le moins. »

« Pas pour une fille laide ! murmura Etienne, si bas qu'Aubin seul l'entendit. »

« En attendant qu'un mari vous plaise, vous ferez de cette petite fortune l'usage qui vous paraîtra bon. »

« Accepte, dit Paula : cela est tout naturel. — Accepte, souffla Aubin, ce don est honorable. »

Mais Etienne se couvrit sa tête pale

« Je n'accepterais qu'une chose au monde, reprit-elle en s'animant, c'est peut-être celle qu'aucun de vous ne désirerait. Elle n'a d'autre valeur que celle du souvenir et d'autre destination que de disparaître. Voulez-vous me la donner, cher maître, en échange d'une dot ? — Qu'est-ce donc, ma fille ? demanda l'abbé surpris. »

« Ce sont les ruines. »

Aubin tressaillit d'étonnement.

Paula réprima trop tard un mouvement d'épaules qui en disait long sur le parfait dédain qu'elle ressentait pour les vieilles pierres.

« Elle n'est point semblable aux autres. Elle a le cœur haut, c'est un vase d'élection ! pensait l'aumônier. »

Puis à haute voix :

« Brébion est à vous, ma fille. »

« Ce n'est pas moi qui aurais fait l'échange, » chuchota Mariette à Thibaut.

Paula s'approcha, rayonnante, pour remercier le vieillard. Elle comprenait vaguement que cent mille francs devaient la rendre plus jolie.

Vint le tour d'Aubin.

« Monsieur l'aumônier, dit-il, l'enfant-trouvé recueilli par la marquise n'a droit à aucune parcelle de son héritage ; il n'est ni de son sang, ni de son rang. Pourtant, la somme trop importante que vous lui réservez, il l'accepte pour s'en faire une position. La position faite, les pauvres rentreront en possession de ce que je veux regarder toujours comme un prêt. »

« Va et travaille, mou fils, » répondit l'abbé.

Mariette et Thibaut, gênés dans l'épanchement de leur joie, s'étaient envolés hors de cette chambre, sorte de sanctuaire où l'on ne pouvait pas rire à son aise de bonheur ni crier de reconnaissance.

L'abbé retint Aubin pour écrire à Me Trébois d'avoir à lui envoyer cent cinquante mille francs dont il avait trouvé l'emploi, sans songer, tant était complet l'oubli des affaires d'argent où l'on avait vécu à Brébion, que rien ne pressait de déplacer des capitaux en rapport.

Mais le saint homme éprouvait le désir de remettre au plus tôt la dot de Paula entre les mains de son tuteur, lequel n'avait jusqu'alors absolument rien à administrer.

Il n'était pas moins empressé de mettre Aubin à même de devenir un homme utile, et de faire de Mariette et de Thibaut des propriétaires rentiers.

Cela fait, avec quelles délices il se consacrait à son hospice, à sa maison de refuge, à ses écoles, à ses aumônes ! Vivrait-il assez pour accomplir tout ce qu'il rêvait ?

Le soir, quand une lune claire baigna de flots transparents la montagne et la ville, les toits rouges, les pignons aigus, les clochers, les forts, les rochers et le vieux château, Etienne ouvrit sa fenêtre immense, où son corps frêle se perdait.

« Le lierre gigantesque y enroulait ses flexibles traînes ; au pied des murailles, c'était le lierre encore, par delà les remparts le lierre toujours, qui descendait en cascade, enroulant les moellons dans leurs replis, soutenant sur l'abîme les pierres détachées que le vent de la nuit balançait mollement dans leur fragile berceau. »

« Je suis comme le lierre, pensait Etienne. J'aime, je m'attache, je vis, je mourrai peut-être où ce lierre a vécu. O mes ruines !... mes chères ruines !... vous êtes à moi, désormais. C'est ma part d'héritage... choisie, demandée, obtenue. Je vous garderai toute ma vie. Il me semble que vous m'aimez ; vous m'avez vu si petite !... Au milieu de votre délabrement, je me sens moins malade, moins seule. Seule !... je le serai bientôt. Laide... je le serai toujours. Laide !... j'ai entendu cela... je l'ai compris. Il paraît qu'on laisse volontiers dans la solitude les jeunes filles qui sont ce que je suis. Mes ruines seront mes amies. Elles aussi, on les dédaigne. Les baigneurs disaient l'autre jour : « C'est Brébion, cette vieille machine effondrée ! » Aubin prétend que ces baigneurs sont bien prosaïques, mais lady Margaret, qui est d'un pays romanesque, n'aime pas Brébion non plus. Et Paula ?... comme elle est heureuse d'en descendre !... Aubin aime-t-il mes ruines ?... Oui, Aubin aime tout ce que j'aime, c'est une habitude d'enfance. »

Tout là-bas, dans l'amorce d'un toit d'ardoise, endormies, la lune piqua d'un point vif une girouette de fer qui surmontait un toit d'ardoise.

« M. Saint-Ebre apprendra quelque jour que j'ai préféré des pierres noires à une dot sonnant... Comprendra-t-il que l'argent est peu pour qui n'espère rien ?... Ne se méprendra-t-il pas sur le sentiment qui me porte à m'enlever tout jeune et déjà découragé ?... Ne dira-t-il pas « elle est folle ! » après avoir dit peut-être « elle est laide ? » Mon Dieu ! quand notre pauvre chère bienfaitrice vivait, j'ignorais qu'un joli visage fût nécessaire pour être heureux. Je n'enviais rien de la vie. A la ville, en riant, les passants vous brisent le cœur et... quand on cherche la vérité dans un regard ami, on n'ose pas comprendre ce que dit ce regard. M. de Saint-Ebre a les yeux profonds. »

On se tromperait extrêmement si l'on supposait que la profondeur des yeux de M. Charles eût jamais été remarquée par Etienne.

Il s'agissait donc des yeux de Maxime et surtout de son opinion.

XIV

Lady Margaret ne se gêna point pour déclarer l'abbé un homme bien inspiré et Etienne une fille romanesque.

Ce fut M. Charles de Saint-Ebre, pourtant, qui blâma le plus la résolution mystérieuse de Paula des deux sœurs.

« Mademoiselle Etienne, lui dit-il un jour

en lui prenant la main, vous me croyez votre ami, n'est-ce pas ? Eh bien ! votre ami n'approuve pas un abandon si complet. La vie n'est point un rêve. C'est quand on a parcouru par moitié, comme moi, le rude chemin, qu'on en apprécie les trop rares faveurs. Vous avez dédaigné celles qui venaient à vous. S'il en est temps encore, revenez sur un premier mouvement très noble et très-illogique. — Illogique !... répéta-t-elle douloureusement. — Pouvez-vous m'en expliquer le motif ? peut-être mon expérience saurait-elle le combattre. — Merci de votre intérêt, cher monsieur. Je suis aussi heureuse de savoir Paula à la tête d'une petite fortune que satisfaite de me sentir sans dot, absolument sans dot. — Cependant... c'est justement pour vous... commença lady Margaret avec plus de vivacité que d'à propos. — Qu'il en faudrait une, n'est-ce pas, madame ? acheva Mlle de Béringe avec un sourire décoloré. — Je ne voulais pas dire... vous comprenez bien... — Eh ! si fait, vous pensiez cela et vous auriez raison, si je voulais changer d'existence ; mais la mienne me plaît ainsi. — Encore faut-il vivre, matériellement parlant, objecta M. Charles avec un brin d'humeur. — Vivre !... mais nous vivions tous sur Brébion et de Brébion. Maintenant que tous les habitants en sont riches et que toutes les récoltes en sont à moi, à moi seule, songez donc, monsieur, que je vais être propriétaire, châtelaine et bientôt capitaliste. »

Elle s'efforçait de rire et détournait si spirituellement la conversation que les tentatives infructueuses du tuteur de Paula ne se renouvelèrent bientôt plus.

Mme de Saint-Ebre se donna le plaisir d'écrire cet invraisemblable désintéressement tout au long à son beau-frère. Et puis, c'était une occasion légitime d'annoncer en même temps la jolie dot dont Paula de Béringe allait orner sa noblesse et sa beauté.

Et la jeune Anglaise avait quelque motif de supposer que cette dernière nouvelle aurait quelque influence sur la taciturnité de l'officier de dragons.

Celui-ci, sans montrer une surprise exagérée, parut charmé de la « bonne œuvre de l'aumônier. »

Il a prouvé, écrivait Maxime, que ses idées sont aussi larges que son cœur, et que sa pitié est aussi éclairée que sa conscience est droite. Ce qu'il vient de faire est l'action d'un saint prêtre et d'un homme d'esprit, deux choses compatibles au plus haut degré et bien admirables quand on a la bonne fortune de les retrouver réunies.

Maxime envoyait brièvement ses compliments à Mlle de Béringe, compliments collectifs qui désappointèrent quelque peu lady Margaret.

Féliciter Paula, rien de plus naturel ; mais féliciter Etienne !... — Peu de jours après, le commandant vint passer vingt-quatre heures à Salins. Si rapide que fût son apparition, il ne se dispensa point d'une visite à Brébion.

« J'avais besoin, dit-il à l'abbé Joumel, de venir vous serrer la main. »

Etienne lui fit les honneurs du château avec une grâce attristée. Elle semblait être à la fois fière et confuse d'être traitée en châtelaine des ruines par ce premier visiteur, le seul peut-être dont la muette approbation lui fut précieuse.

Elle le conduisit le long de la terrasse, jusqu'au point où s'ouvre, dans le rempart éboulé, le sentier de la montagne.

Ils ne parlaient plus. Les banalités de la conversation s'éteignaient d'elles-mêmes en face de ce point de vue grandiose.

Sur le mamelon qui leur faisait face, d'autres ruines sollicitaient le regard. Celles du fort de Bracon bâti par Vauban, et dont les pierres servent aux habitants pour enclore leurs jardins.

Saint Claude, que tout le Jura révère, y naquit en 607. Quelques siècles encore et Bracon, comme Brébion, tombera dans un oubli, dans un silence éternels. Mais les ruines où naquit saint Claude recevront encore, dans les siècles à venir, de nombreuses générations de pèlerins.

« Vous êtes entourée de souvenirs religieux, dit Maxime en promenant sa main étendue des hauteurs de Bracon à celles du fort Belin qui faisait face. »

« Saint-Anatoile après Saint-Claude, sourit-elle. — En savez-vous la légende, mademoiselle ? — De Saint-Anatoile ? — Oui ; de ce fils d'un roi d'Irlande qui se fit ermite dans les solitudes de la montagne de Belin. »

« Je ne sais pas. Mon grand conteur de légendes a oublié de me la dire. — Quel est donc votre grand conteur de légendes ? — Aubin. — Ah ! fit l'officier d'un air étrange. Il a donc eu le plaisir de vous initier à l'histoire de notre pays ? — C'est un savant, monsieur, » dit naïvement Etienne. »

Il la regarda et s'arrêta sur la crête du rempart. On eût juré qu'il cherchait quelque honnête prétexte pour prolonger un entretien où il était au moins autant question des habitants du ciel que ceux de la terre.

« Voulez-vous, pour une fois, que je remplace votre conteur, mademoiselle ? — La proposition était si étonnante dans la bouche discrète de Maxime, qu'Etienne se sursauta. »

« Oh ! bien volontiers, monsieur, » répondit-elle. Elle s'assit aussitôt sur un fragment de créneau. Il resta debout, sérieux, les yeux fixés sur elle, ces « yeux profonds » qu'elle connaissait si bien.

« Mademoiselle, dit-il, voici la légende. A l'en croire, l'ermite Anatoile descendait parfois de sa solitude par un souterrain, dont les éboulements successifs ont obstrué l'entrée, jusque dans les profondeurs de la Saline, pour y chercher un peu de feu, luxe rare qu'il se donnait seulement aux jours de grandes fêtes. »

« Les ouvriers sauniers raillaient sa robe d'anachorète, sa contenance modeste, ses pieds nus, et lui refusaient impitoyablement l'étréme qu'il venait humblement leur demander. — Un jour pourtant, ils consentirent à lui donner quelques charbons allumés, à la condition que l'ermite les emporterait dans un coin de sa robe de laine. »

« Le saint remercia, prit les charbons, les déposa sur l'étoffe et remonta lentement dans son ermitage, sans qu'un seul brin de laine se ressentit de ce voisinage incandescent. — Mais, si l'ermite y gagna la célébrité, il y perdit sa robe ; car les ouvriers de la Saline, qui l'avaient suivi, s'en partagèrent les lambeaux dans l'élan d'une admiration plus enthousiaste que prudente. »

Il se tut. Elle l'avait écouté avec toute son âme, prompte à saisir le sens caché de toutes choses.

Emportée par un sentiment dont elle n'avait pas conscience, elle murmura doucement : « La Providence met aussi parfois des charbons brûlants sous nos pas ; mais il faut être un saint pour oser les relever dans sa robe. »

Maxime sourit gravement, comme charmé d'avoir trouvé un auditeur si apte à recueillir les leçons de morale que chaque légende porte en elle, à la façon d'une coquille amère d'où s'échappe le fruit savoureux.

Un nouveau silence se fit entre eux. Vraiment, tout prétexte manquait à Maxime pour étendre à d'autres récits l'attention que lui prêtait Etienne.

Toujours assise, le coude sur les genoux et la tête pensive dans sa petite main, Mlle de Béringe écoutait encore le timbre sonore et doux qui parlait si bien du temps passé, mieux qu'Aubin même ne savait faire.

Ses idées à lui semblaient avoir pris un autre cours. Le calme profond, la sérénité majestueuse de ces hauteurs, l'imposante aridité des rochers et des ruines formaient un cadre austère à la laide fille, si noble et de si grand cœur.

A voix basse, Maxime demanda : « Et vous serez heureuse, ici ? — Autant qu'on peut l'être dans la solitude. — Ne vous effraie-t-elle pas un peu ? — La solitude est bonne quand on espère et ne désire rien. — Mais pourquoi ce grand découragement ? — Dites plutôt, monsieur, pourquoi cette résignation ? — Qui donc vous a donné cette science cocotte ? — Un personnage qui n'en doute guère. — Et qui en serait, sans doute, bien malheureux s'il l'apprenait ? — Cela lui porterait fort peu, j'imagine. — Quel est donc cet être dépourvu de cœur... — ... Mais pourvu de jambes immenses. — ... Qui s'est permis... — Oh ! bien involontairement. — Mais encore... ? — C'est le fils de votre notaire et du nôtre. — Eusèbe Trébois ! — Lui-même. — Ce garçon insignifiant et prétentieux ? — ... Dit des vérités cruelles. »

Maxime eut un mouvement d'impatience. « A vous, mademoiselle !... il a osé ? — A moi, non. A propos de moi, oui. Il m'a dit que deux mots, mais de ces mots qui portent avec eux une lueur. — Ah ! combien je suis près d'être indiscret !... Je voudrais les connaître, ces mots que vous interprétez peut-être mal. »

Très-simplement, Etienne répondit à ce désir.

« Les voici, dit-elle. Il y a quelque temps de cela, Me Trébois, qui savait la marquise plus riche que nous le supposions, disait un soir à son fils, à cette même place où nous sommes : — Comment trouvez-vous cette jeune fille... la brune ?... — Laide. — Mais elle aura peut-être 400,000 francs. — Alors, c'est bien différent. — Ce fut tout et cela me suffit. Voilà pourquoi j'aime la solitude. »

Etienne avait bien jugé Maxime. Elle était sûre, en lui racontant ce petit fait, gros pour elle de conséquence et de déception, que l'officier, plein de délicatesse, ne se jetterait ni dans les louanges, ni dans les banalités.

Il était digne d'entendre une jeune fille de sa valeur raisonner avec dignité des sentiments égoïstes que le monde préconise comme une sagesse de plus.

Maxime n'eut, en effet, ni protestations ni compliments à lui adresser. Un regard attendri tomba de ses yeux calmes sur cette douce enfant qui parlait de sa disgrâce physique sans amertume ni regrets.

Les trente-huit années qui semaient quelque brindille argentées dans sa chevelure brune, lui donnaient sur les vingt ans d'Etienne comme un reflet de protection paternelle.

Elle se leva, et, d'un ton plein de vaillance : « Vous voyez que les vérités dures sont nécessaires à entendre. — Je vois surtout que les jeunes messieurs

mais sont plus nombreux que les grains de sable de la mer, répondit-il en la saluant.

— Je vous assure, fit-elle en lui rendant gaie-ment son salut, que je n'ai nulle rancune envers ce prévoyant M. Eusèbe.

— Je suppose, au contraire, que vous en avez quelque pitié.

Cette dernière phrase fut jetée du sentier, entre les moellons et les pierres, comme un adieu.

En la recevant de loin, souriante et consolante, Etienne ressentit la grande joie d'être comprise pour la première fois depuis son énigmatique renoncement.

XV

Maxime fut accueilli à l'hôtel Saint-Ebre par deux grosses nouvelles.

M. de Momprin était élu député du Jura à une suffisante majorité.

M. de Momprin demandait la main de Paula de Béringe.

Son succès électoral l'avait décidé à triompher sur un terrain plus intime.

S'il n'était ni très-jeune, ni positivement séduisant, au moins était-il un homme politique.

Son volume sur la Franche-Comté avait fait un grand tapage et ramené bien des voix hésitantes.

Une jolie femme ambitieuse estimerait peut-être qu'un mari député, littérateur et bien pensant, n'était point à rejeter.

La beauté de Paula toute seule, et telle que le Seigneur l'avait placée sur cette tête charmante et frivole, n'aurait pas déterminé ses préférences.

La récente résolution de l'abbé Joumey y vint ajouter un attrait positif.

Le matin même, M. Charles de Saint-Ebre avait reçu l'ouverture la plus catégorique à cet égard.

Lady Margaret en parut vivement contrariée, tandis que Paula, paisible, presque impertinente, plaisantait fort agréablement sur les mérites du nouvel élu.

Un prétendant dont on plaisante n'est qu'un prétendant sans avenir.

— Le refuserez-vous, ma chère? s'écria lady Margaret avec le vif désir de recevoir une réponse affirmative.

— Je m'en garderai bien, dit la riieuse. Pour la première fois que m'arrive un pareil honneur, j'en veux avoir les bénéfices. Cela pose. Une quinzaine de réflexion... est-ce suffisant pour obéir aux convenances?

— Sans doute, répondit le tuteur.

— Alors, reprit la pupille, j'ajourne monsieur le député à la fin du mois pour entendre son arrêt.

Elle riait; elle était rose, animée, ravissante. C'était un vivant pastel que cette blonde fille au teint nacré.

La jeune Anglaise pensait avec humeur que son beau-frère était bien maladroit de faire une aussi longue visite à Brébion, quand l'hôtel de Saint-Ebre offrait une séduction bien autrement puissante.

A ce moment même, Maxime rentra, l'esprit tout rempli d'un intérêt d'ami et de chercheur pour la solitaire de Brébion.

Etienne lui semblait à la fois une âme candide et un problème inexpliqué.

Comme contraste, il retrouva, dès son entrée dans le salon, la grâce piquante et la franchise étudiée de Paula.

La jeune fille, instinctivement coquette, excellait, depuis son initiation à la vie mondaine, à mettre en lumière les dons plus brillants que solides dont elle était parée.

Nulle mieux qu'elle ne savait donner toute sa valeur à une toilette de deuil, souligner un sourire, incliner un front couronné de cheveux d'or et montrer une main de reine en paraissant la cacher.

Ce joli manège, qu'elle déployait envers tous les habitués de l'hôtel Saint-Ebre, ne pouvait manquer d'attirer à la plus jeune des orphelines tous les hommages qui fuyaient l'aînée.

Maxime lui-même subissait le charme, et lady Margaret, que ce mariage eût comblée de joie, comptait bien y convertir son "frère révolté."

Ce soir-là, dans le but louable de hâter cette conversion, elle ne se fit point scrupule de glisser dans l'oreille de l'officier la confidence de la demande en mariage que M. de Momprin se hâtait de coudre à son heureuse élection.

A sa grande satisfaction, cette confidence parut désagréable au commandant de dragons qui s'absorba jusqu'à l'heure du thé dans une nuageuse méditation.

Mme de Saint-Ebre lui fit observer que sa compagnie n'était rien moins que gracieuse, quand il ne daignait pas communiquer aux siens les trésors de son observation.

Il prit l'attaque avec bonne humeur, fit un effort pour se prêter à la conversation, réussit à surmonter sa léthargie, et permit à Paula de supposer qu'elle avait eu le don de l'apprivoiser.

Lady Margaret s'endormit avec le caressant espoir que, dès le lendemain peut-être, elle pourrait attirer Paula dans ses bras en l'appelant sa "bonne petite sœur."

Quand, après le déjeuner du lendemain, Maxime prit paisiblement congé d'elle et de tous, pour retourner à Poligny, la jeune femme fut bien contrainte de reculer au premier voyage du commandant la réalisation de ses rêves fraternels.

L'abbé Joumey accueillit avec une faveur marquée l'ouverture que M. de Saint-Ebre eut le bon goût de lui transmettre le même jour.

Les petites transactions littéraires du nouvel élu lui étaient complètement inconnues. Son passé n'offrait rien de saillant ni en bien ni en

mal; mais son présent était honorable et son avenir pouvait être beau.

Son caractère n'était pas facilement appréciable. Ses ennemis le disaient cauteleux, ses amis le qualifiaient de prudent.

Ses adversaires politiques insinuaient qu'il avait sacrifié à tous les autels; ses adeptes se portaient forts de la sincérité de ses attaches conservatrices.

D'ailleurs, il avait pris rang dans la noblesse, non sans luttés et sans incessantes recherches de parchemins. Son compte avec la *Société Héraldique* devait monter à un formidable total.

Mais ses efforts même, s'ils faisaient sourire les vrais gentilshommes, prouvaient du moins la sincérité du député dans les principes de sa profession de foi.

(La suite au prochain numéro.)

LE SAINT-PÈRE.

Des bruits alarmants sur la santé de Pie IX circulent toujours. Pie IX, né le 13 mai 1792, est donc maintenant dans sa quatre-vingt-sixième année, et il ne faut pas s'étonner s'il souffre de quelques-unes des infirmités qui sont la suite ordinaire de la vieillesse.

Mais, au rapport des médecins les plus habiles, il peut vivre encore des années. Du reste, il n'a pas interrompu ses occupations quotidiennes; il continue à recevoir en audience les cardinaux, les évêques et les pèlerins étrangers. Le 21 novembre, les pèlerins de Carcassonne ont pu constater de leurs yeux combien sont mensongers les bruits répandus partout sur la mort prochaine de Pie IX. En réponse à leur adresse, le Saint-Père a prononcé une touchante allocution, que nous reproduisons en grande partie :

Mes chers enfants,

Les ouvriers de la dernière heure, nous enseignent le saint Evangile, furent, eux aussi, envoyés travailler dans la vigne du Seigneur, et eurent la félicité d'obtenir la même récompense que les ouvriers de la première heure. *Ita et vos in vineam meam.* Vous venez, vous aussi, à la fin de cette année, faire votre pèlerinage à Rome. Votre venue, dans un moment si difficile, vous honore davantage et donne un plus grand prix à votre pèlerinage dans cette capitale du monde catholique, que vous trouvez aujourd'hui transformée en capitale du désordre. Vous êtes donc partis quand tant de circonstances pénibles auraient pu vous retenir en France, dans un moment où ce pays, ce brave pays, est si durement travaillé par la révolution.

Vous êtes donc venus pleins de confiance et de courage, sans vous laisser arrêter par la crainte des événements qui menacent l'Europe, déjà si bouleversée, et le monde lui-même tout entier. Que voyons-nous, en effet? Nous voyons l'Eglise catholique presque partout persécutée. Nous la voyons même en France victime d'une guerre acharnée de la part de ces malheureux hommes qui se disent patriotes et ne sont que des sectaires, et qui ne désirent pas d'autre bien que leur intérêt propre, et non celui de la patrie. Les bénédictions de Dieu seront multipliées sur vous, mes enfants, en récompense de votre dévouement et de votre courage.

Que ferons-nous au milieu de tant de batailles et de contradictions? Nous multiplierons nos prières, et nous crierons avec les apôtres à notre divin Sauveur : *Domine, salva nos.* Dieu acceptera, je l'espère, nos prières; il se lèvera, et de sa voix toute-puissante, il commandera au monde de rester tranquille. *Obmutescite,* dit-il aux blasphémateurs et aux incrédules qui ne font que multiplier leurs erreurs et leurs blasphèmes. Oh! puissions-nous entendre la voix de Dieu crier aux ennemis de l'Eglise en France : *Obmutescite;* taisez-vous, ne blasphémez pas la religion dans laquelle vous êtes nés. Pour nous, ne cessons de prier et de répéter : *Domine, salva nos, perimus.* N'ayons point de crainte, et soyons pleins de confiance, car la bonne cause de Dieu est aussi la nôtre et nous triompherons avec elle.

MICHEL BIBAUD

(Suite)

Le premier jet de son *Histoire du Canada*, la première qui ait été ainsi écrite par un Canadien, parut dans sa *Bibliothèque Canadienne* ou *Miscellanea Historiques, Scientifiques et Littéraires*, en 10 tomes in-8vo. M. Edmond Lareau, parlant de l'*Histoire* achevée, écrit :

L'année 1844 fut remarquable dans l'histoire des lettres canadiennes par l'apparition d'une œuvre capitale, — je veux parler de l'*Histoire du Canada*, par Michel Bibaud. A cette époque, l'histoire impartiale, suivie, complète du Canada faisait encore défaut. Bibaud a sans doute beaucoup plus contribué à édifier les œuvres de Garneau, Ferland, Faillon que les *Révolutions des Jésuites*, la *Chronique de Charlevoix* et les autres documents relatifs à notre passé. Dans tous les cas, il a puissamment abrégé les travaux de ses successeurs en leur montrant la route

aplanie et en jetant une certaine lumière sur ces questions capitales de notre histoire. (1)

Il y a dans l'histoire littéraire des points curieux : l'abbé Casgrain ignore l'*Histoire* de Bibaud; à son tour, feu le savant Robert Abraham ignore celle de Garneau quand il appelle, en 1852, sa devancière "the only History of Canada extant justly claiming the rank of an historical work, Christie's being only matériel pour servir."

Citons maintenant l'abbé Ferland, exposant les sources de son propre travail historique :

Il est juste de citer Michel Bibaud, auteur d'une histoire du Canada qui possède un mérite réel. C'est surtout au moyen de la *Bibliothèque Canadienne* que M. Bibaud a rendu d'importants services aux annales du pays. Dans ce journal mensuel, continué pendant plusieurs années, il a réuni beaucoup de documents importants et recueilli des faits ignorés ou presque oubliés, mais dignes d'être conservés.

Il n'est pas moins juste d'ajouter qu'il avait dans le Dr. Doucet, de New-York, Pascal Tasché, son condisciple Jacques-Viger, les Mondelet, les docteurs Meilleur et Labrie, Valère Guillet, l'abbé J. M. Bellenger, des correspondants zélés et habiles.

Après le *Magasin du Bas-Canada*, qui ne diffère de la *Bibliothèque* qu'en ce que le plan en est plus européen, vint l'*Observateur Canadien*, œuvre moins littéraire, en deux volumes in-8vo. On lui attribue quelquefois l'*Abeille Canadienne*, qui est de M. Mézière. M. Chauveau dit, en parlant des feuilles de Michel Bibaud : "Ces divers journaux étaient des recueils littéraires et scientifiques, plutôt que politiques, et il a dû être bien difficile à leur rédacteur de les publier avec le peu d'encouragement que les recueils de ce genre pouvaient recevoir à cette époque. Les divers recueils de M. Bibaud sont devenus très-rare et quelques-uns sont très-estimés des bibliophiles pour les documents historiques qu'ils renferment."

Il avait, en 1830, publié le premier un volume de poésie. Isidore Lebrun disait de ce volume, dans la *Revue Encyclopédique* de Paris :

Tandis que la Société Littéraire et Historique de Québec applaudissait à la lecture d'un poème sur le siège de Missolonghi, et que Montréal regrettait que les poésies détachées de Quésnel n'aient pas été recueillies, M. Bibaud a publié un volume de ses poésies. Ce recueil, le premier qui ait ainsi vu le jour en Canada, curieux pour les bibliophiles, est intéressant aussi pour les littérateurs par la variété de ses matières, ses défauts et ses qualités.... Des versificateurs de nos départements publient des recueils de leurs poésies qui, certes, sont inférieures à celles du poète canadien.

Ce n'est pas que le littérateur français ne critique sévèrement certaines pièces, critiques auxquelles l'auteur répond dans les premières pages du *Magasin du Bas-Canada*. Michel Bibaud approche de la poésie des choses et du style dans le *Héros Canadien* (n'en déplaise au pseudonyme Chs. Lépine, qui admet au moins que d'ordinaire, Bibaud connaît à fond la facture et la structure d'un vers), l'*Etreinte* du 1er janvier 1826, un nombre de strophes des mœurs acadiennes, et quelques vers que cite Lebrun : aussi dans d'autres pièces postérieures au recueil. Mais c'est chez lui le poète didactique qui est le plus fort; aussi, dans un entretien sur la littérature en Amérique, M. Chauveau appelle-t-il cette production "un beau fruit d'érudition," et encore bien que, dans sa notice nécrologique, H. E. Chevalier témoigne "qu'il écrivait des vers charmants dont nos lecteurs ont la mémoire encore fraîche," ces poésies étaient, en réalité, de nature à plaire médiocrement au grand nombre, depuis le règne des romantiques, dans le monde littéraire. C'est la variété qui en fait le mérite principal, mérite qui se fait désirer dans les recueils plus brillants de Fréchette, Sulte, Chapman. "Ce recueil des poésies de M. Bibaud soit dit en passant — est bien précieux," disait Evariste Gélinas, l'auteur, trop tôt enlevé aux lettres, des correspondances de Carle-Tom. L'auteur des *Epîtres*, *Satires*, etc., rédigea la *Musée*, puis passa à l'*Ami du*

(1) Brasseur de Bourbourg, en France, cite souvent Bibaud, pour la seconde partie de l'*Histoire du Canada* et de ses *Missions*, que cet abbé a publiée à Paris en 1852.

Peuple par l'entremise de M. Rambaud; mais il ne fut plus propriétaire d'aucune feuille jusqu'à l'année 1842, qu'il publia l'*Encyclopédie Canadienne* en deux tomes, et que le *Literary Garland* accueillait de la sorte : "It is under the literary management of a gentleman who is well known to the public as being eminently calculated to win golden opinions in the path he has undertaken to tread." Effectivement, l'*Encyclopédie* est supérieure au *Magasin du Bas-Canada*, comme le *Magasin* est supérieur à la *Bibliothèque*; mais ces dernières publications n'ont pas eu la même durée, ni, partant, la même importance.

F. M. U. MAXIMILIEN BIBAUD.
(La suite au prochain numéro.)

PIE IX

Un journal protestant des Etats-Unis, le *Sunday Herald*, faisant des commentaires sur la *Vie de Pie IX* par le Rév. Père O'Reilly, dit en terminant :

A l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans, ce vénérable pontife est l'objet de l'amour et du respect de deux cents millions de sujets catholiques.

Une carrière si bien remplie est un beau sujet pour un historien savant; et le Père O'Reilly le traite avec honneur.

Il est digne de remarque qu'un homme dont la vie, depuis la dernière génération, a été une lutte continuelle contre les tendances du siècle; qui a été défait par l'Italie, trahi par la France, combattu par l'Allemagne et tout le monde protestant, soit encore estimé et respecté de tous ceux qui le connaissent personnellement ou de réputation.

Il n'est pas surprenant que cette grande figure si vénérable, si magnanime et si pleine de bons sentiments (*full of good will*), ait inspiré au Rév. Père O'Reilly la réflexion suivante : "Que serait un trône d'or pour Pie IX, lui qui est assis sur le trône d'amour et de respect que lui ont élevé les deux cents millions de catholiques de l'univers?... et quel est celui qui ne changerait pas son titre de grand pour celui du glorieux et bien-aimé *Pio Nono*?"

Entendu à l'enterrement de Mme B... Les assistants se séparaient, laissant le veuf à sa douleur éternelle.

Mais M. B... court après eux.

Et comme on lui faisait les compliments d'usage :

— Messieurs, s'écria-t-il d'une voix émue, à charge de revanche !

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désireraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

UN REMEDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommption, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante.

Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHERAR, 126 Powers' Block, Rochester, New-York.



Noël : Un petit enfant nous est né.

LA GRÈVE SUR LE CANAL LACHINE

Les journaliers employés à l'agrandissement du canal Lachine, près de la côte Saint-Paul, se sont mis en grève le 17 au matin. Ceux qui étaient employés chez MM. Davis et Cie., au nombre d'environ 300, ont refusé de travailler. Ils disent qu'ils étaient engagés pour 90 cents par jour et qu'ils ne reçoivent que 80 cents. Plus tard, la grève s'est répandue dans les autres sections du canal, et tous les travaux sont actuellement arrêtés.

Les journaliers de Davis et Fils avaient comploté la grève depuis plusieurs jours. Ils résolurent de la rendre générale. Ils s'avancèrent en bande vers la section de MM. Charlebois et Cie., où les ouvriers ne paraissaient pas disposés à lâcher l'ouvrage. Voyant qu'ils refusaient de se joindre aux grévistes, ces derniers firent pleuvoir sur eux une grêle de cailloux. Les pauvres gens furent finalement forcés de se joindre au mouvement, qui s'est étendu à toutes les autres sections. On estime à \$7,000 par jour les gages perdus par les grévistes.

Voici les noms des différents contracteurs dont les ouvriers se sont mis en grève : Section 3, à Pécluse Saint-Gabriel, Ross et McRae ; No. 4, Whitney et Boyle ; No. 5, A. Charlebois et Cie. ; Nos. 6 et 7, Davis et Fils, O'Brien et O'Sullivan ; No. 9, Whelan et Cie. ; No. 10, Angers et Cayley.

Le 18, les grévistes ont attaqué le bureau de Davis et Fils. Plusieurs coups de feu ont été échangés. Deux hommes ont été blessés.

Une autre dépêche dit qu'un homme a été tué. Des détachements de la police de la ville et une cinquantaine d'hommes de la milice sont sur les lieux pour maintenir l'ordre.

La grève continuait encore, vendredi, sur toutes les sections du canal Lachine. Les patrons ne veulent accepter aucun compromis, et ne reprendront leurs travaux que lorsque les journaliers consentiront à travailler pour les anciens gages. Les grévistes, au nombre de 300 ou 400, se promenaient hier matin sur le chemin de halage du canal près du pont Wellington. Un des meneurs, un Canadien-français, armé d'un manche à balai, adressa la parole à la foule, disant que les ouvriers créveraient de faim avant d'accepter les salaires offerts par les entrepreneurs.

SOMMAIRE DE S NOUVELLES ÉTRANGÈRES DE LA SEMAINE

ANGLETERRE

Londres, 19.—Le *Financier* dit qu'il circule à la Bourse toutes sortes de bruits plus ou moins probables, mais desquels il ressort que l'on se croit généralement arrivé à une autre crise de la guerre. Il est vrai de dire qu'il existe un sentiment de malaise dont l'effet palpable est la baisse des sûretés publiques.

Plusieurs journaux approuvent la détermination de lord Beaconsfield de convoquer le parlement plus tôt que de coutume. Le *Times* dit : "Le parlement n'est pas convoqué pour sanctionner une résolution des ministres, mais plutôt pour dégager la responsabilité du ministère. Ce mode d'opérer donnera plus de poids à la médiation de l'Angleterre." On croit généralement que le parlement se réunira le 17 janvier.

L'*Observer* dit qu'il a raison de croire que la circulaire de la Turquie a été envoyée à la demande de l'Angleterre. Le *Spotsman* dit : On croit savoir que le gouvernement anglais ne désire pas agir sans la participation des autres pouvoirs. Il est très-anxieux d'éviter des complications qui pourraient lui causer des difficultés avec la Russie.

Un correspondant de Plevna décrit la réception faite par les Russes à Osman Pacha. Le grand-duc Nicolas se rendit près de la voiture d'Osman Pacha et durant quelques secondes les deux commandants se regardèrent sans dire un seul mot. Le grand-duc lui serra ensuite la main et dit : "Je vous félicite de l'habileté et du courage dont vous avez fait preuve en défendant Plevna. C'est un des plus beaux faits militaires de l'histoire." Osman sourit mélancoliquement et se levant en dépit de sa blessure, prononça quelques mots que je ne pus entendre. Tous les officiers russes crièrent : "bravo ! bravo !" à différentes reprises et saluèrent avec respect le noble vaincu. Il n'y avait pas un homme présent qui ne regarda le héros de Plevna avec admiration et sympathie. Le prince Charles de

Roumanie s'avança à son tour et répéta presque mot à mot ce qu'avait dit le grand-duc, puis imitant ce dernier il échangea une poignée de main avec Osman, qui se leva de nouveau et salua, mais sans proférer une seule parole. Osman Pacha portait un manteau bleu et n'avait aucune décoration ou marque indiquant son rang, et sa tête était couverte d'un fez rouge.

Le Pacha est un homme de haute taille paraissant très-robuste, et la partie inférieure de sa figure est couverte d'une courte barbe noire.

Londres, 20.—Dans un de ses articles le *Times* s'exprime ainsi : "L'Angleterre ne sacrifiera pas ses intérêts pour que l'indépendance de l'Empire Ottoman soit maintenu. Lorsque le parlement se réunira on verra par les communications que les ministres feront aux deux Chambres, que nous ne sommes pas sous le coup de cette terreur qui paralyse le jugement de tant d'autres nations."

Le *New* dans un article éditorial dit : "Nous croyons que le parlement est convoqué pour approuver des préparatifs de guerre.

Le cabinet siège presque tous les jours. On croit que le gouvernement a l'intention de faire des préparatifs de guerre.

Le correspondant du *Manchester Guardian* écrit ce qui suit : "Si on eût suivi l'opinion de lord Beaconsfield, le parlement se réunirait avant le 17 janvier et les ministres auraient profité des conseils des représentants de la nation. Lord Beaconsfield, désespère de faire adopter ses vues sur la question d'Orient par la majorité des membres du cabinet. Deux ou trois des principaux membres du cabinet disent qu'il ne s'est encore présenté aucune question que le cabinet fut incapable de décider.

Au lieu de se réunir dans le mois de décembre, comme le premier ministre le désirait, le parlement se réunira néanmoins trois semaines avant la date ordinaire ; mais il sera trop tard alors pour que les membres du parlement prennent part aux délibérations dont les ministres s'occupent aujourd'hui. On peut dire que le projet d'une médiation a été abandonné, bien que la Turquie puisse céder à la pression qu'elle subit et accepter toutes les propositions qui ont été faites à la dernière conférence.

La Russie veut que la Turquie lui fasse des propositions directes, et cette demande de la part de la Russie est appuyée par les puissances les plus influentes. Lord Beaconsfield s'oppose à un traité de paix négocié sans l'intervention des autres puissances et ses collègues ne partagent pas son opinion à ce sujet, pourvu que ce traité respectât les vues du cabinet.

Depuis quelque temps le ministère des affaires étrangères s'est efforcé de connaître, non-seulement les propositions qui pourraient satisfaire la Russie, mais encore il a cherché à savoir jusqu'à quel point la Russie respecterait les intérêts de l'Angleterre au sujet de l'annexion de l'Arménie, du sort de la flotte turque et de la neutralité des Dardanelles. Bien que le gouvernement soit disposé à renoncer au droit qu'il a en vertu du traité de soumettre des conditions pour régler cette question, la Russie ne paraît pas disposée à faire aucune promesse à ce sujet. C'est pour cette raison que le premier ministre veut que l'on force la Russie à respecter les intérêts de l'Angleterre dans le cas où un traité de paix serait négocié sans l'intervention des autres puissances.

Personne ne croit que lord Beaconsfield déclare la guerre ouvertement, mais on craint qu'il fasse des menaces qui amèneront indubitablement la guerre, hormis que la Russie ne fasse preuve de beaucoup de modération. C'est cette question qui préoccupe les membres du cabinet et qui a fait le sujet de leurs délibérations depuis quelques semaines.

On dit qu'un des principaux ennemis de la politique de lord Beaconsfield a eu dernièrement des entrevues avec lord Granville et le marquis de Hartington dans le but de former un ministère de coalition afin de faire triompher la politique de lord Granville et du marquis de Salisbury. Les deux chefs libéraux, paraît-il, ont désapprouvé ce projet parce qu'ils ne désirent pas prendre les rênes du gouvernement dans un moment comme celui-ci.

[Note.—La dépêche qui précède donne une bonne idée de la situation, bien qu'il circule plusieurs autres rumeurs ; ainsi on dit que l'Allemagne a répondu en termes méprisants aux ouvertures que l'Angleterre lui a faites.]

Le *Liverpool Post*, un journal conservateur, publie une dépêche de Londres datée d'avant-hier qui dit que le ton de la réponse de l'Allemagne a produit une impression profonde dans les cercles ministériels.

Londres, 21.—Le *Times* dans son premier Londres ce matin cherche soigneusement à apaiser l'excitation générale. L'article se termine comme suit :

"Dans ces conjonctures, le gouvernement ne pourrait agir plus sagement qu'en consultant le Parlement aussitôt qu'il le pourra, sans inconvénient. Que les ministres se proposent d'intervenir ou de prendre simplement les moyens d'assurer à l'Angleterre une bonne position lors du règlement définitif de la question, ils ne peuvent que sentir le besoin de l'appui du Parlement. Dès que les représentants du peuple seront réunis, nous pourrions alors formuler clairement les opinions adverses sur la grande question du jour ; la nation pourra peser les différents sentiments, et le ministère verra s'il peut honorablement prétendre qu'il rencontre les desirs du peuple, et à l'étranger comme dans le pays on verra clairement quelle est notre conduite."

FRANCE

Une dépêche de Paris dit qu'un des fils de Prévost Paradol, âgé de 17 ans, s'est suicidé jeudi, en se logant une balle dans la tête. On ne connaît pas la cause qui a pu induire le malheureux enfant à mettre fin à ses jours. Prévost Paradol, le père, se suicida pendant qu'il était ministre de France aux Etats-Unis.

Toutes les poursuites pour délits de presse depuis le 16 mai ont été discontinuées.

ORIENT

Aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre en Europe ou en Asie.

ÉTATS-UNIS

Catastrophe à New-York.

New-York, 21.—Il y a eu une explosion, à cinq heures et cinq minutes, hier, dans la vaste fabrique de bonbon, de Greenfield et Fils, 63, rue Barclay. Il y avait environ 200 employés dans l'établissement. Les murs de la bâtisse se sont écroulés avec un fracas épouvantable, et, en un clin d'œil, la rue Barclay s'est remplie de gens affolés de terreur. Environ 200 hommes se sont mis à fouiller les ruines et, à six heures, on disait que 125 blessés avaient été transportés dans les hôpitaux.

On pense que la plupart des victimes de la catastrophe se trouvent parmi les jeunes filles qui étaient employées au premier étage de l'établissement à emballer les sucreries.

On porte à un quart de million de piastres le chiffre des pertes matérielles.

La nouvelle de la catastrophe s'est répandue dans la ville en peu de temps, et a produit une impression douloureuse que sont venus accroître plusieurs journaux du soir, en publiant des extras remplis d'exagérations.

Un nommé Stadtmiller dit qu'il a été témoin de l'explosion et de l'écroulement de l'édifice.

Une voiture à deux chevaux passait au moment de l'explosion. Le conducteur, les chevaux et la voiture ont été ensevelis sous les ruines.

Il s'est passé des scènes déchirantes dans les hôpitaux, qui ont été envahis par une foule de parents anxieux de savoir ce que sont devenus leurs enfants qui travaillaient dans la fabrique de Greenfield.

On pense retirer des décombres environ 50 cadavres.

En parlant de l'explosion d'hier soir, la *Tribune* dit que l'ingénieur qui était chargé du bouilleur était adonné à la boisson. Il y a quelque temps, un membre de la maison Greenfield engagea ses associés à destituer l'ingénieur, mais on le garda à cause de son long séjour dans l'établissement.

Le *Times* dit qu'on suppose qu'une trentaine de personnes ont été brûlées à mort, mais qu'à trois heures ce matin on n'avait trouvé qu'un cadavre.

Plus récent.—On ne connaît pas encore le nombre exact des victimes de la catastrophe.

Dépêche de la dernière heure.—Au-delà de cent journaliers étaient à sonder les décombres à onze heures. On a retrouvé trois cadavres.

FAITS DIVERS

QUÉBEC-OUEST.—M. Alleyn, conservateur, a été élu par une majorité de 21 voix.

COMTE DE NICOLET.—M. Méthot a été élu dans ce comté par une majorité de 57 voix sur son concurrent, M. Turcotte.

Ces deux élections, celle de Québec-Ouest et celle de Nicolet, étaient pour le parlement provincial de Québec. Les deux candidats conservateurs sont sortis vainqueurs de la lutte.

—A Laval, France, dans la chapelle de l'établissement des Pères Jésuites, trois Canadiens ont été dernièrement ordonnés prêtres : les RR. PP. Hyacinthe Hudon, Arpin et Turgeon.

—Quand un incendie éclate dans une maison, on a toutes les peines du monde à faire sortir de l'écurie les chevaux affolés. Pour les y déterminer sans rencontrer chez les pauvres bêtes une résistance qui leur coûte souvent la vie, il suffit de leur jeter les harnais sur le dos, et de leur faire quitter leurs boxes en leur parlant comme on les mène au travail ou à la promenade. Le calme du palefrenier et les propos qui frappent habituellement leurs oreilles, leur laissent croire que rien d'anormal ne se passe, et qu'ils n'ont rien à craindre.

SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE DE QUÉBEC.—Samedi après-midi, le 15 courant, un grand nombre de notables citoyens de Québec se sont fait un devoir de se rendre à la bibliothèque du Parlement, pour assister à une assemblée convoquée dans le but de fonder une association géographique, telle qu'il en existe dans les pays étrangers. Quarante-sept personnes ont donné leurs noms comme membres.

L'hon. M. P. Fortin a été élu président ; E. T. Fletcher, éc., secrétaire ; l'hon. G. Ouimet, W. Miles, éc., H. G. Joly, M.P.P., M. Bouchette, éc., et M. Buies, ont été nommés pour former un comité chargé de s'occuper de la rédaction d'un règlement.

RUSES DE PÊCHEURS.—On mande d'Ottawa que le gouvernement canadien a pris des mesures pour empêcher les pêcheurs américains de continuer à chasser le poisson de la portion de la rivière Détroit limitrophe du Canada, par le procédé dit : "le truc des bardeaux." Rien de

plus simple que ce procédé. Tout le long du côté de la rivière avoisinant le rivage canadien, les pêcheurs américains attachent subtilement à des ancrs des centaines de petites planches dont l'extrémité supérieure n'atteint pas tout à fait le niveau de l'eau. Ces planches, agitées constamment par le courant, effraient le poisson et les retiennent du côté opposé de la rivière, au grand détriment des pêcheurs canadiens. On n'indique pas la nature des mesures prises pour faire cesser cette supercherie sous-fluviale.

NOUVEAU GENRE DE SUICIDE.—On lit dans le *Figaro* du 13 novembre :

"Le nommé Pierre Thomarel est soldat au 28e de Ligne.

Avant de s'engager, ses parents avaient été forcés de l'enfermer dans une maison de correction. La vie de quartier étant trop dure pour ce fameux vaurien, il avait jugé à propos de desserter.

Où s'est-il procuré des habits civils ? c'est ce que l'enquête fera connaître. Toujours est-il qu'après avoir erré pendant plusieurs jours dans les rues de Paris, il s'est décidé à accomplir le crime que, d'après ses propres aveux, il méditait depuis longtemps.

Après avoir employé les derniers sous qui lui restaient à l'achat d'un couteau poignard, il se présentait hier, dans un restaurant, rue de la Grande-Truanderie, 29, où il se faisait servir à déjeuner. Le repas se prolongea de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

Il avait vidé plusieurs bouteilles de vin, et son café fut arrosé d'un carafon d'eau-de-vie.

C'est dans ces dispositions qu'il appela le garçon, un nommé Dupuit.

Ce dernier venait d'ouvrir la porte de la salle, lorsque Thomarel se précipita sur lui et lui plongea son couteau dans la gorge. La violence du coup fit briser la lame. Le malheureux garçon se jeta en chancelant dans l'escalier et poussa des cris terribles.

Pendant que les agents, qu'on était allé réquisitionner, arrivaient en toute hâte, l'assassin absorba ce qui restait d'eau-de-vie, si bien que c'est dans un état d'ivresse presque complet qu'il fut traîné au bureau du commissaire de police des Halles.

Ce n'est que quelques heures plus tard qu'on put procéder à son interrogatoire.

—Connaissez-vous votre victime ? lui demanda le magistrat.

—Non, répondit le misérable, en affectant une cynique forfanterie.

—Pourquoi alors l'avez-vous frappée ?

—Je suis dégoûté de la vie, ajouta-t-il ; j'ai d'abord songé à un suicide, mais je n'en ai pas eu le courage. J'ai alors conçu le dessein d'assassiner le premier individu venu afin de me faire condamner à mort.

Il a dit cela si froidement, avec tant de calme, qu'on s'est d'abord demandé si l'on n'avait pas affaire à un fou. Cependant, au premier examen, on n'a constaté aucun dérangement dans ses facultés. Du reste, il n'avait jamais donné jusqu'ici aucun signe d'aliénation mentale.

Lorsqu'on le conduisit au Dépôt, il a demandé si sa victime était morte. "Je veux être fusillé" sont les seuls mots qui reviennent à chaque instant sur ses lèvres.

La blessure de Dupuit ne paraît pas aussi grave qu'on l'a supposé d'abord : à moins qu'il ne survienne des complications causées par des lésions internes, on espère le sauver."

ACCIDENT DE ST. ÉTIENNE.—Nous trouvons, dans les journaux de Saint-Etienne, le récit d'un accident très-grave arrivé vendredi, 5 octobre, vers quatre heures du soir, aux usines de Terrenoire, dans l'atelier de fonderie d'acier. Au moment où l'on venait de terminer la coulée d'un lingot d'acier de 12,000 kilogrammes, la lingotière remplie d'acier liquide fut renversée dans la fosse de coulée. L'irruption d'une telle quantité de matière en fusion dans une fosse profonde, au fond de laquelle il existe toujours une certaine humidité, produisit une violente explosion suivie d'un dégagement de flammes dont furent enveloppés quatre ouvriers à la manœuvre de la poche à acier, directement au-dessous de la fosse de coulée. Cette flamme, absolument instantanée, dura pourtant assez pour mettre le feu aux vêtements des quatre malheureux ouvriers et pour couvrir de brûlures profondes leur visage, leurs bras et toutes les parties du corps qui étaient à découvert. Ces infortunés furent immédiatement transportés à l'hôpital de la compagnie, où ils reçurent les soins les plus intelligents du médecin des usines ainsi que des docteurs Riembault et Million, appelés en toute hâte de Saint-Etienne. Mais leurs brûlures étaient trop profondes pour qu'on pût espérer une guérison : trois de ces pauvres malheureux sont morts dans la nuit. Le quatrième est moins gravement atteint, et on n'a pas perdu tout espoir de le sauver.

Un vieux marin, au moment de mourir, reçoit un confesseur.

—Etes-vous en paix avec votre conscience ? lui demande le prêtre.

—Oui, répond le marin ; j'ai accompli une bonne action dans ma vie ; j'ai converti un Juif.

—Comment avez-vous fait ?

—Mon homme était tombé à l'eau ; je sautai après lui, je le prends par la tête et je lui demande :—Voulez-vous être chrétien ?—Non, me répondit-il. Alors je lui mets la tête sous l'eau. Puis, je le repêche et je lui demande encore s'il veut être chrétien. — Oui, oui, qu'il me répond, je me fais chrétien. — Eh bien ! lui dis-je, meurs en chrétien, et je le lâchai !

La Santé aux Faibles ! PHOSFOZONE!

Le grand remède pour l'indigestion, la faiblesse des membres, la torpeur du foie.

L'histoire de cette préparation offre une suite non interrompue de succès, et nul remède n'a jamais été recommandé au public d'un pays par un aussi grand nombre de médecins, qui l'ont adopté dans leur pratique que celui-ci.

LES ÉCHECS

Adressez les communications concernant les échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 79: MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; J. A. Cusson, Northampton, Mass.; J. W. Shaw, P. O. Giroux, M. Toupin, Montréal; N. P. Sorel; L. O. P. Sherbrooke; Z. Delanais et H. M. Québec; A. C. Saint-Jean.

Solutions justes du problème No. 80: MM. Z. Delanais et H. M. Québec; M. Toupin, P. O. Giroux, M. Lafrenière, Montréal; A. C. Saint-Jean; N. P. Sorel; L. O. P. Sherbrooke; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; J. A. Cusson, Northampton, Mass.

L. O. P. Sherbrooke.—Peut-être, en effet, ce problème sera-t-il nouveau pour un grand nombre d'amateurs. Nous le donnerons prochainement. Merci.

Tous les problèmes, quand ils sont justes, doivent avoir une solution dans le nombre de coups indiqué. PREMIÈRE EN PASSANT: C'est quand un pion qui, en faisant son premier pas, aurait pu être pris par un pion adverse parvenu à la quatrième case de celui-là, s'avance de deux cases, l'adversaire pouvant, à volonté, le laisser passer ou le prendre, en plaçant son pion à la case où il se serait avancé d'un pas.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ÉCHECS

IX

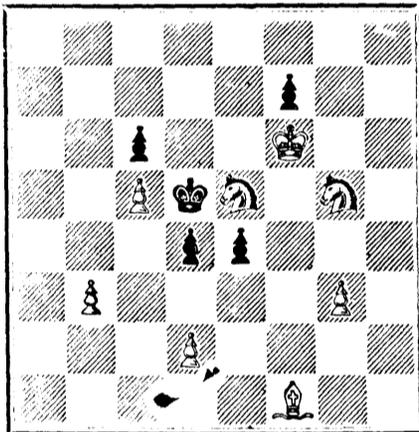
Accoutumez-vous à vous rendre compte de chaque coup; on oublie facilement ce qui n'est que mécanisme ou routine; on ne se souvient dans la pratique, on ne profite que de ce qui est devenu clair par le raisonnement.

X

La science des débuts consiste à mettre en jeu le plus grand nombre de pièces dans le plus petit nombre de coups. (Stratégie raisonnée.)

PROBLÈME No. 83.

Composé par M. A. P. BARNEB, New-York. Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 79.

Blancs. Noirs. 1 F 7e T. 1 R pr. F. 2 P 8e F, fait T. 2 R pr. C. 3 T 8e T, échec et mat.

PROBLÈME No. 84.

Composé par A. C., Saint-Jean, P. Q.

Blancs. Noirs. 1 R 5e T R. 1 R 4e T D. 2 D 7e C D. 2 T 8e C R. 3 F 3e D. 3 F 4e C D. 4 C 6e D. 4 C 2e F R. 5 P 3e T D. 5 C 5e D. 6 Pions 3e T D, 3e D, 5e T D et 5e T R.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 80.

Blancs. Noirs. 1 P 8e F, fait C, échec. 1 T pr. C. 2 T 5e D, échec. 2 F pr. T. 3 T 7e D, échec et mat.

17ÈME PARTIE

Joué au "Montréal Chess Club" entre le Dr. Howe et M. Geo. Barry.

(Le C D doit être été pour les blancs.)

DR. HOWE. M. GEO. BARRY. Blancs. Noirs. 1 P 4e R. 1 P 4e R. 2 F 4e F D. 2 C 3e F R. 3 D 2e R. 3 P 3e D. 4 P 3e D. 4 P 2e C D. 5 P 3e T R. 5 F 2e R. 6 P 4e F R. 6 C 2e D. 7 C 3e F R. 7 P pr. P. 8 F D pr. P. 8 C 4e T R (a). 9 F 2e T R. 9 F 2e T R. 10 R 2e D. 10 C 6e C R (b). 11 F pr. C. 11 F pr. F. 12 T D 1er F R. 12 P 3e F R. 13 C 4e D. 13 C 4e R. 14 F 5e D. 14 T 1er C D. 15 D 3e T R, échec. 15 P 3e C R. 16 D 6e T R. 16 C 2e F R. 17 D 7 C R. 17 T 1er F R. 18 C 6e F D (c). 18 Résignés.

NOTES.

(a) Un bon coup, si il est bien suivi. (b) F 6e C R semble être meilleur. (c) Conclusion.

LES OVULES SUÉDOIS

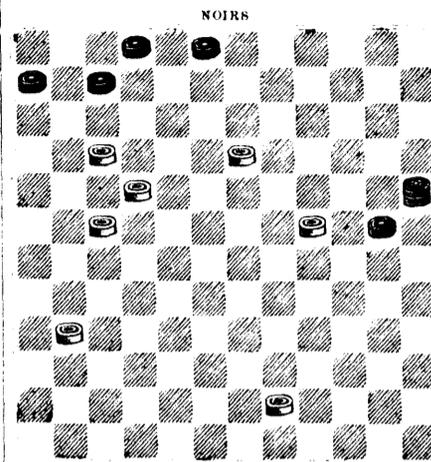
Personnes désireuses de guérir vite et bien. Urines irritées, Gravelle, Calculs, Douleurs de la vessie et des reins, Écoulement, Hémiplégie, etc. prendront tout de suite les

Seul remède efficace et agréable. (consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour les Cas difficiles et pour toutes les maladies. Montréal, et dans les principales Pharmacies.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auront des problèmes à nous envoyer pour être publiés devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 105



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 10

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows show piece counts and positions.

Solutions justes du Problème No. 103

Québec:—N. Langlois, J. Lemieux.

DÉCÈS

A Montréal, le 13 courant, Marie-Virginie-Joséphine, enfant de M. Georges Yon, ferblantier, à l'âge de 5 ans et 2 mois.



Deux Malles seront expédiées

BETSIAMIS

POINTE AUX ESQUIMAUX,

et aux bureaux intermédiaires, durant le présent hiver. La première malle laissera Betsiamis le 1er janvier prochain, et la seconde le 15 février, si le temps le permet.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur, Québec, 15 décembre 1877.

MÉDAILLE EXPOSITION — PARIS 1875



Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des poumons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.

En gros, Paris, 22, r. Drouot et les pharm.

Dépos: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm. DÉPÔTS:—A. DELAU, 190, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1. Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port. Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

PRESENTS! DECORATIONS!

GRAND ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES DE PREMIER CHOIX EN BOUQUETS, CROIX, PANIERS Vendu à très-bas prix pour les Fêtes.

A. DELAU.

196, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

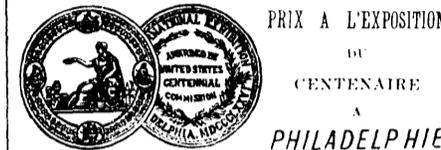
Vendue chez tous les Epicier respectables.

8-19-52-112

MANUFACTURE DE VINAIGRE

MONTREAL,

No. 41, RUE BONSECOURS.



ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

8-20-52-118

MICHEL LEFEVRE, Propriétaire

FAITES USAGE

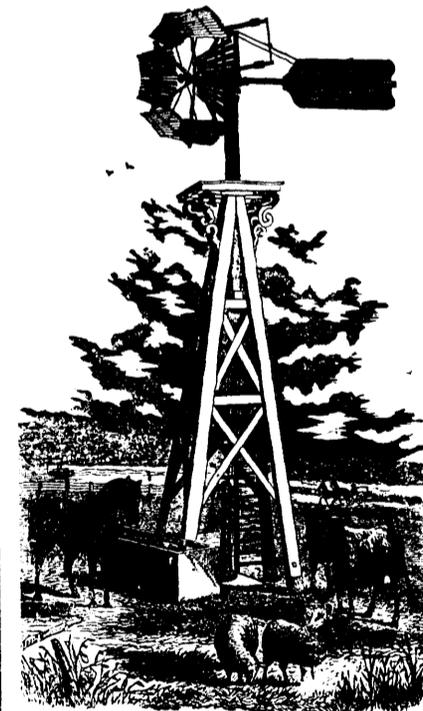
SIROP EXPECTORANT,

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

A ven hez tous les Pharmaciens.



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES, SUR LES CHEMINS DE FER, ETC.

C'est le Moulin à vent le plus économique, en égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction.

Demandez le Catalogue Illustré et la Liste des Prix.

CHARLES GARTH & Cie Dominion Metal Works, 536 à 542, RUE CRAIC

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché... \$1.00 même par la poste... \$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

MARCHANDISES DE GOUT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes les pièces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis.

JOS. ROY,

573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge.

8-15-54-10

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Can. qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse.

8-20-52-116

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et, au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puisseance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS 8-11-52-98.

Le Dr. THAYER Oculiste & Auriste



M.D., C.D., de l'Université McGill, diplômé en médecine et accouchement du collège des apothicaires à Londres, étant revenu à Montréal après un long voyage sur le continent européen, peut être consulté tous les jours sur toutes les maladies, à sa résidence.

39 Beaver Hall Terrace.

Le Dr. THAYER guérit en un instant les personnes qui touchent, enlève la fistule lacrymale et fait cesser la cataracte; il pose aussi des yeux artificiels sans opération antérieure.

8-36-52-140

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscrétions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA. Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui n'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire. Argent remboursé. A. ELKIN, Chambre 11, No. 46, Church St., Toronto. 8-18-52-109

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.